



Conseil national  
de l'information statistique

PARIS, le 14 décembre 2012 - N°178/D130

## Commission DEMOGRAPHIE ET QUESTIONS SOCIALES

---

Réunion du 9 novembre 2012

PROJET D'AVIS.....	<a href="#">2</a>
COMPTE RENDU DE LA RÉUNION.....	<a href="#">3</a>
LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES.....	<a href="#">34</a>
AVIS D'OPPORTUNITÉ.....	<a href="#">35</a>

---

PROJETS D'AVIS

---

**Avis n° 1**

Le Conseil constate **l'apport important du recours aux enquêtes en population générale** (enquêtes emploi, logement, revenus fiscaux, Information et vie quotidienne, enquêtes de la Depp, enquêtes « génération » du Cereq ...) pour étudier la situation des immigrés et des descendants d'immigrés en lien avec leurs autres caractéristiques socio-démographiques.

Il encourage la poursuite de la réflexion pour **apporter des informations complémentaires** notamment par catégorie d'entrée (liée au travail, à l'humanitaire, à la famille...) et sur les populations migrantes vulnérables, y compris les sans papiers.

**Avis n° 2**

Le Conseil souligne l'intérêt de disposer régulièrement d'informations sur les caractéristiques des **nouveaux arrivants et les trajectoires des immigrés**.

Il constate l'apport important des enquêtes Trajectoires et Origines (TeO) et Elipa sur ces questions.

Une fois les résultats de la dernière vague (2013) de l'enquête Elipa disponibles, le Conseil souhaite examiner **l'évolution du système d'enquêtes spécifiques**, en complément des sources en population générale.

**Avis n°3**

Le Conseil note avec intérêt les travaux déjà réalisés ou en cours sur les **entrées de migrants des pays tiers**, visant à proposer des estimations réconciliant sources administratives (titres de séjour demandés) et données du recensement (nouveaux résidents).

Il demande que la possibilité de réaliser d'autres travaux sur les flux soit examinée : **flux intracommunautaires, départs et retours**.

**Avis 4**

Le Conseil souhaite **l'amélioration de la qualité des données administratives sur l'immigration** en vue de leur utilisation à des fins statistiques, et de la diffusion de statistiques pertinentes et détaillées à l'ensemble des utilisateurs.

Il insiste notamment sur la nécessité de mieux **prendre en compte les caractéristiques socio-démographiques** à l'occasion de la refonte des outils de gestion. Celles-ci sont essentielles au débat sur l'immigration.

---

COMpte-RENDU DE LA RÉUNION DE LA  
COMMISSION Démographie et questions sociales  
- 9 novembre 2012 -

---

Président : Françoise BOUYGARD, Conseiller maître à la Cour des Comptes

Rapporteur : Fabrice LENGART, Directeur des statistiques démographiques et sociales (Insee)

Responsable de la commission : Dominique ROUAULT (01 41 17 38 59)

*RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR*

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>5</b>
<b>I. EXAMEN DES PROJETS DE PROGRAMMES DE TRAVAIL 2013 DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE.5</b>	
1. Démographie et questions sociales.....	5
2. Débat.....	7
3. Suivi des avis.....	10
<b>II. EXAMEN DE PROJETS D'ENQUETES.....</b>	<b>13</b>
1. Examen pour avis d'opportunité.....	13
2. Point d'information sur le module complémentaire à l'Enquête emploi 2014 sur la situation professionnelle des personnes nées à l'étranger et leurs descendants (Insee ou DSED).....	15
<b>III. IMMIGRATION, INTEGRATION.....</b>	<b>17</b>
1. Présentation.....	17
2. Parution.....	17
3. Les sources administratives.....	18
4. La qualité des données.....	18
5. Les évolutions attendues.....	19
6. La politique d'intégration.....	19
7. Le tableau de bord français de l'intégration.....	20
8. L'estimation du nombre d'immigrants adultes des pays tiers vers la France.....	21
9. Introduction à la discussion.....	22
10. Débat.....	24
11. Proposition d'avis.....	30
<b>IV. CONCLUSION.....</b>	<b>34</b>

## LISTE DES PARTICIPANTS

Nom de famille	Prénom	Organisme
AMIEL	Marie-Hélène	Ministère de l'intérieur - DSED
ARCHAMBAULT	Edith	Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
AUDIBERT	Pierre	Secrétaire général Cnis - Conseil national de l'information statistique
BALAYET	Héloïse	Ville de Montreuil
BORREL	Catherine	Insee - Statistiques démographiques et sociales
BOUVIER	Gérard	Ministère de l'intérieur - DSED
BOUYGARD	Françoise	Cour des comptes
BREUIL	Pascale	Insee - Statistiques démographiques et sociales
COUPPIÉ	Thomas	Centre d'études et de recherches sur les qualifications
DAVIE	Emma	Ministère de l'économie et des finances - DGAFP
DION	Michèle	Université de Bourgogne
DUMONT	Jean-Christophe	Organisation de coopération et de développement économique - OCDE
FIRDION	Laetitia	Délégation interm. à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale
FLEUREUX	Raphaëlle	Centre national de la recherche scientifique
GASNIER	Claudine	Autorité de la statistique publique
GELY	Alain	CGT - Confédération générale du travail
HAMET	François	Conseil général de Seine Saint Denis
HOCHET	Julie	Agence Professionnelle d'Emploi Familial - PARIS
HOURIEZ	Guillaume	Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie -SOeS
JAMET-FRANK	Marie-Laurence	Université Paris 13
KYCH	Alexandre	Centre national de la recherche scientifique - Centre M Halbwachs
LENGLART	Fabrice	Insee - Statistiques démographiques et sociales
MALAGUTTI	Ornella	Secrétariat d'état Outre-mer
NUTTE	Ouarda	Ministère des droits des femmes
LOUDINET	Joël	Université Paris 13
PATRON	Thierry	Ministère de l'intérieur - DSED
REGNIER-LOILIER	Arnaud	Institut national des études démographiques
ROBIN	Benoît	Confédération générale du travail - Force ouvrière
ROUAULT	Dominique	Cnis - Conseil national de l'information statistique
SAGOT	Mariette	Institut d'aménagement et d'urbanisme
SUJOBERT	Bernard	CGT
TRIBALAT	Michèle	Institut national des études démographiques
VIENNE	Dalila	Cnis - Conseil national de l'information statistique

*La séance est ouverte à 14 heures 30 sous la présidence de Françoise BOUYGARD.*

## **INTRODUCTION**

### **Françoise BOUYGARD**

Bonjour, avant de débiter notre ordre du jour, quelques informations :

- Je signale que le Conseil scientifique de l'Ined a lieu également cet après-midi, ce qui explique que certaines personnes nous rejoindront en cours de réunion.
- Je salue la présence de Marie-Hélène Amiel, qui remplacera M. Jean-Patrick Bernard, chef du SSM « immigration », à compter du 1<sup>er</sup> décembre, et qui anticipé sa prise de fonction pour participer à notre réflexion sur les informations produites par ce SSM.
- Vous vous souvenez que nous avons eu, lors d'une précédente séance, une présentation du questionnaire sur le recensement. Le Bureau du Cnis a validé, lors de sa réunion du mois de juillet dernier, le rapport sur l'évolution du questionnaire du recensement qui nous avait été présenté par Chantal Cases. Conformément à ce que nous avons indiqué, nous veillerons à ce que nous soient régulièrement présentées les suites de ce questionnaire. Nous serons donc amenés à rediscuter de ce sujet.

## **I. EXAMEN DES PROJETS DE PROGRAMMES DE TRAVAIL 2013 DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE**

### **1. Démographie et questions sociales**

#### **Fabrice LENGART (Insee, DSDS)**

Compte tenu des thèmes extrêmement divers que couvre notre commission, la présentation qui va suivre résultera nécessairement de choix qui me sont, en partie, propres. Je vais néanmoins m'efforcer d'en faire ressortir les points qui me semblent les plus importants. Je serai plus disert quant aux travaux en cours au sein de la DSDS de l'Insee, compte tenu de ma position.

#### *a. Ined*

En ce qui concerne l'Ined, le programme de travail 2013 prévoit cinq enquêtes nouvelles (indépendamment des travaux que nous connaissons déjà).

- **Une enquête « mucoviscidose, famille et société »**
- **Une enquête « formation des couples »**  
Cette enquête est portée au premier chef par l'Ined, mais l'Insee en assure la co-maîtrise d'ouvrage.
- **Une enquête de victimation.**  
Il existe une enquête annuelle sur la victimation, dont la maîtrise d'œuvre est assurée par l'Insee tandis que sa maîtrise d'ouvrage est assurée conjointement par l'Insee et l'ONDRP. L'Insee entend réaliser en 2013 une enquête de victimation centrée sur les violences « de genre », c'est-à-dire les violences vécues par les femmes et les hommes. Cette enquête est uniquement portée par l'Ined et l'Insee n'y est pas partie prenante.
- **L'étude sur l'autonomisation des jeunes après le placement**
- **L'enquête Fecond**

Cette enquête, qui est de nature méthodologique, a pour objectif de poursuivre des travaux entamés il y a plusieurs années, visant à préciser dans quelle mesure le mode de collecte (en face à face, par téléphone ou maintenant *via* Internet), sur le thème de la fécondité, a des effets sur la nature des réponses obtenues.

#### b. Insee

Concernant l'Insee et plus particulièrement la DSDS, je commencerai par le département de la démographie. Comme vous le savez, nous sommes dans un régime de recensement continu et en 2013 sera conduite sur le terrain, comme chaque année, une enquête de recensement. L'Insee est engagé depuis deux ans dans un projet (complexe à mettre en œuvre) qui vise à permettre, à terme, aux personnes interrogées dans le cadre de l'enquête sur le recensement de répondre *via* Internet. Intitulé Homere, ce projet avance progressivement. Pour la première fois, un test de terrain, qui a concerné 17 communes petites et grandes, a eu lieu en janvier et février 2012. Nous reproduisons un test de même nature sur 50 communes en 2013, avec une spécificité : les communes seront choisies dans chacune des régions. Cette opération à petite échelle impliquera un travail de chaque direction régionale de l'Insee. L'étape suivante, si le plan de marche se poursuit comme prévu, sera une répétition générale en 2014. Nous changerons alors d'échelle et environ 500 communes seront interrogées par ce biais, en vue d'une généralisation de la possibilité de réponse *via* Internet en 2015. Par ailleurs, outre le recensement continu en France métropolitaine et dans les DOM, un recensement est conduit dans les TOM selon un rythme quinquennal. Ce recensement aura lieu à Wallis et Futuna en 2013, comme cela avait été le cas en 2008.

L'enquête de recensement sera présentée au comité du label la semaine prochaine. L'avis d'opportunité du Cnis n'est pas requis dans la mesure où cette enquête est inscrite dans la loi de 2002. Le questionnaire est inchangé par rapport à 2008. Comme chaque opération de recensement, il s'agit d'un enjeu important, à la fois pour les équipes sur place et pour le département de la démographie de l'Insee. Nous sommes confiants quant à la possibilité, pour cette opération, de se dérouler dans les meilleures conditions possibles.

S'agissant du département des prix à la consommation et des ressources et conditions de vie des ménages, les travaux conduits en 2013 concernant les conditions de vie des ménages ne comportent aucune opération exceptionnelle. Un événement important est toutefois à signaler : 2013 sera l'année d'entrée en vigueur du nouveau cadre d'emploi des enquêteurs de l'Insee. Jusqu'à présent, ceux-ci étaient pigistes. En application de la loi de mars 2012, qui vise à « dé-précariser » ces statuts, la très grande majorité de ces personnels sera réembauchée dans le cadre de contrats à durée déterminée ou indéterminée, ce qui a de très fortes conséquences en termes d'organisation du travail et de gestion pour l'Insee. La mise en œuvre de cette réforme en 2013 va allourdir ponctuellement le travail des équipes en région, si bien qu'il a été jugé nécessaire d'adapter le calendrier des enquêtes. Chaque année, le 1<sup>er</sup> trimestre est en principe consacré à l'enquête de victimation. Exceptionnellement, il a été décidé de décaler cette enquête de près de trois mois en 2013, faute de quoi nous aurions mis en danger les opérations statistiques dans leur ensemble. Nous sommes conscients que la réalisation de cette enquête au 2<sup>ème</sup> trimestre pourra avoir des impacts, notamment du fait d'effets « de mémoire », dans la mesure où les ménages sont interrogés sur les événements dont ils ont été victimes au cours des deux années calendaires précédentes. Nous allons en tenir compte dans nos formations et nous restons confiants quant à la possibilité d'obtenir une enquête tout à fait exploitable.

Une grande opération statistique de l'année 2013 sera l'enquête « logement », qui devait débiter au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre pour se terminer au cours de l'automne. Pour les mêmes raisons que celles évoquées pour l'enquête de victimation, elle sera décalée avec un effet « d'accordéon » : l'objectif de mener à bien l'enquête sur 2013 est inchangé mais elle débutera en juin et donnera lieu à un travail plus concentré afin qu'elle s'achève avant la fin de l'année.

Il convient de signaler que 2013 sera l'année de première publication pour des enquêtes réalisées au cours des années précédentes. Tel sera notamment le cas pour l'enquête « budget de famille » conduite en 2011 et pour l'enquête « sans domicile » réalisée sur le terrain au début de l'année 2012.

En ce qui concerne la division Logement, l'enquête « logement », dont je viens de parler, sera conduite sur le terrain en 2013. La dernière édition de cette enquête, réalisée théoriquement tous les cinq ou six ans, datait de 2006. Les choses avancent comme prévu. L'accent sera mis cette année sur le thème du mal-logement et sur les conditions de logement de personnes hébergées par d'autres personnes. Une partie du questionnaire sera extraite et fera l'objet d'une expérimentation spécifique sur Internet. Il s'agira en quelque sorte, pour des raisons méthodologiques, d'une mini-enquête logement « bis ». L'objectif est de préciser dans quelles conditions nous pourrions passer, lors de la prochaine édition, à une enquête « multi-modes ».

Concernant les revenus et le patrimoine des ménages, l'année 2013 sera marquée par la poursuite du projet « filosofi », qui vise à construire un exhaustif fiscal et social, en vue de produire des données sur les distributions de revenus en France avec une plus grande précision, ce qui devrait conduire à fournir des données plus fines sur le territoire. 2013 sera une année de test et la mise en production est prévue en 2014. Du côté des publications, la dernière enquête « patrimoine » qui a eu lieu en 2010 a déjà donné lieu à plusieurs publications. Un numéro d'*Eco & Stat* sera dédié en 2013 aux résultats de cette enquête. Dans le cas de l'enquête SRCV (enquête panelisée de suivi des revenus et des conditions de vie dans un cadre européen), des efforts importants ont été accomplis par l'Insee afin de réduire les délais de production. Nous sommes aujourd'hui capables, sur les résultats de l'enquête hors revenus (ceux-ci faisant l'objet d'un appariement), de traiter les premiers résultats au cours de la même année. Nous allons essayer de concevoir, à partir de 2013, des publications assez légères de quatre pages qui paraîtront de manière récurrente (des « marronniers ») afin de mieux mettre en valeur, au niveau français, cette enquête aujourd'hui destinée en large partie à l'échelon européen.

En ce qui concerne la division des prix à la consommation, rappelons que l'IPC (indice des prix à la consommation) sortira comme d'habitude tous les mois. Une nouveauté est à signaler dans l'indice : celui-ci couvrira désormais une nouvelle forme de vente : la vente sur Internet. Le projet de données de caisse, qui a déjà été évoqué ici, suit son cours. Nous pourrions, d'ici la fin de l'année, recevoir en continu le flux de données quotidiennes en provenance d'enseignes de grande consommation avec lesquelles nous avons contracté. Le travail de construction et d'expérimentation statistique à proprement parler pourra donc débuter en 2013.

Au sein de l'unité des statistiques démographiques et sociales, des travaux se préparent sur l'évolution de l'échantillon démographique permanent et aboutiront après 2013. Pour le reste, 2013 sera l'année de publication des résultats de l'enquête « famille-logement », première enquête nationale réalisée en 2011, en même temps qu'une opération de recensement.

Pour finir, disons un mot des services statistiques ministériels. Le ministère de la culture et de la communication réalisera sur le terrain en 2013 une enquête rénovée sur les dépenses culturelles dans les collectivités locales.

En ce qui concerne le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, la principale opération nouvelle, en 2013, sera l'enquête Phebus portant sur les performances énergétiques de l'habitat et des transports.

Enfin, au sein du ministère de l'intérieur, la troisième vague de l'enquête Elipa sera réalisée sur le terrain en 2013.

## 2. Débat

### **Françoise BOUYGARD**

Peut-être les représentants des ministères souhaitent-ils compléter les propos de Fabrice Lenglard pour les périmètres les concernant. Nous reviendrons en fin de discussion sur l'exécution du programme de travail 2012.

### **Ouarda NUTTE, ministère des droits des femmes**

Je signale que nous sommes en partenariat avec l'Insee pour une déclinaison des données sexuées en région. Ce travail est en cours d'élaboration et vise à systématiser les données relatives à la situation des femmes au niveau régional. Il devrait aboutir en 2013.

Par ailleurs, j'ai deux questions à propos du programme de travail de l'Ined. Vous avez parlé d'une enquête de victimation annuelle. Nous connaissons l'enquête de l'Insee, sur ce sujet. Dans le cas de l'enquête de l'Ined réalisée en 2013, vous avez parlé d'une approche de genre. Pouvez-vous nous en dire davantage et ce travail sera-t-il conduit en lien avec le ministère chargé des droits des femmes ?

### **Bernard SUJOBERT, CGT**

Merci pour la présentation très claire qui a été faite. Nous découvrons qu'il existe une enquête annuelle de victimation et qu'une deuxième enquête va avoir lieu sous l'égide de l'Ined. Des enquêtes de victimation sont également réalisées par le ministère de l'éducation nationale. De tels travaux occuperaient un trimestre d'enquêteurs, si on en croit Monsieur Lengart. Nous n'avons donc pas tort d'affirmer qu'il y a là un effort important de la statistique publique et qu'il conviendra de vérifier que cette question mérite les efforts qu'on lui consacre.

Une enquête complémentaire de recensement est-elle prévue en 2013 ?

Vous avez eu une expression un peu « osée » en indiquant que l'enquête de recensement étant prévue par une loi, il n'y avait pas lieu de discuter de son opportunité. Je comprends ce que vous avez voulu dire. Rappelons toutefois que cette règle n'est pas valable pour le Cnis. Toute enquête doit être débattue en opportunité au Cnis et un avis formulé, même si elle est prévue par une loi.

Nous espérons que l'effet d'accordéon que vous avez mentionné n'aura pas d'effet négatif sur la qualité de l'enquête « logement » (qui avait déjà été différée plusieurs fois). Nous voyons que les besoins, dans ce domaine, ne sont peut-être pas pris au sérieux autant que dans d'autres domaines. Pourriez-vous également nous apporter des compléments d'information sur les deux régions qui ont souhaité des extensions de l'enquête ? Sans doute faut-il déduire de l'absence de demandes d'extensions dans les autres régions qu'il n'existe pas de problème de logement dans ces régions ?

### **Benoît ROBIN, CGT-FO**

Je voudrais remercier Monsieur Lengart pour la clarté de la présentation des programmes de travail 2013, qui donne une bonne idée des travaux dans lesquels s'implique la statistique publique. En ce qui concerne l'enquête portant sur les revenus et patrimoines des ménages, nous serons particulièrement sensibles à la qualité des données qui doivent paraître l'année prochaine. Plus généralement, vous avez évoqué à plusieurs reprises l'expérimentation ou le développement d'enquêtes réalisées *via* Internet. L'utilisation des nouvelles technologies paraît tout à fait légitime et nous comprenons ce qui est en jeu. Néanmoins, des limites sont-elles fixées pour ce type de mode de collecte ? En matière de logement, par exemple, n'existe-t-il pas des freins au regard des différents canaux employés, compte tenu de la diversité des types de logements et de la diversité de situations des personnes interrogées ? Nous avons peu d'échos quant aux limites et aux freins en la matière.

### **Françoise BOUYGARD**

Je me félicite du fait que le report du début de l'enquête « logement » ne se traduise pas par le report de la fin de cette enquête. Nous avons souvent insisté sur l'importance que la commission attache à cette enquête.

**Fabrice LENGART**

Je préférerais que le représentant de l'Ined vous apporte des compléments en ce qui concerne l'enquête de victimation. Je sais que de nombreux contacts ont eu lieu entre le ministère du droit des femmes et l'Ined à propos de ce projet. Cette enquête répond même à une demande du ministère du droit des femmes, ce qui constitue une partie de la réponse à la question suivante que vous avez posée, en soulignant la fréquence et le nombre d'enquêtes de victimation. Si j'ai bien compris, le ministère du droit des femmes apportera une contribution à la réalisation de cette enquête en termes de financement.

L'enquête CVS est réalisée chaque année et nous recueillons l'avis d'opportunité du Cnis sur l'enquête CVS. Un débat avait eu lieu dans ce cadre, comme vous vous en souvenez, sans doute. Cette enquête dispose aujourd'hui d'un ancrage législatif. Je voudrais aussi préciser que l'enquête de victimation n'occupe pas l'ensemble du réseau des enquêteurs de l'Insee pendant un trimestre. Il a cependant été jugé préférable, pour alléger le programme du 1<sup>er</sup> trimestre, d'opérer ce décalage.

**Ouarda NUTTE**

Quel est le titre de l'enquête de victimation ?

**Fabrice LENGART**

Il existe deux grandes enquêtes de victimation. L'une, réalisée chaque année par l'Insee en association avec l'ONDRP, est l'enquête CVS (cadre de vie et sécurité). L'autre enquête est l'enquête « Virage ».

**Ouarda NUTTE**

Nous connaissons très bien l'enquête « Virage » mais dans la mesure où vous n'aviez pas cité son nom, je pensais qu'il s'agissait encore d'une autre enquête.

**Fabrice LENGART**

Pour compléter mes réponses aux questions posées, il n'y aura pas d'enquête complémentaire de recensement (du type « famille-logement ») en 2013.

Je prends note de votre remarque en ce qui concerne Wallis et Futuna. Il ne faut pas que le Cnis prenne ombrage de mes propos.

Nous sommes confiants quant au maintien de la qualité de l'enquête logement. Nous n'allons pas demander aux gens de travailler davantage. Nous allons simplement concentrer la force de travail au cours du trimestre considéré. Deux extensions régionales sont prévues en France métropolitaine, en Île-de-France et en Nord-Pas-de-Calais. La politique de l'Insee consiste à prévoir une extension régionale lorsqu'il existe un réel besoin dans une région et un financement spécifique. Ces deux conditions sont remplies cette année en ce qui concerne le Nord-Pas-de-Calais et l'Île-de-France.

Enfin, si permettre aux personnes interrogées de répondre à des questionnaires *via* Internet représente l'avenir (ce qui nécessite de s'y préparer), nous sommes tout aussi conscients des obstacles qui peuvent se faire jour, à tel point que ce mode de collecte ne sera pas nécessairement jugé opportun pour toutes les enquêtes que nous réalisons. Même lorsqu'il sera jugé opportun, des problèmes méthodologiques peuvent survenir. C'est la raison pour laquelle l'Insee a décidé d'observer, pour chacune des grandes enquêtes conduites par l'Institut, deux étapes. Chaque année, au cours des années qui viennent, des opérations sur Internet, à but méthodologique, seront lancées sans interférer avec les opérations de production statistique. Ces opérations sur Internet ne seront pas utilisées pour la publication de résultats statistiques. Elles auront pour seul but de préciser la possibilité d'administrer une enquête sur Internet ou de donner un choix aux personnes sollicitées. Ce principe est déjà appliqué en 2012 pour une enquête sur les conditions de travail. En 2013 sera conduite une expérience sur une partie du questionnaire

(auquel il sera possible de répondre sur Internet) pour l'enquête logement et pour l'enquête de victimation. Nous sommes conscients de la nécessité d'avancer de façon prudente dans cette voie, en veillant constamment à la qualité des travaux statistiques.

### **François HAMET, conseil général de Seine-Saint-Denis**

Au cours des précédentes enquêtes « logement », aucun accès aux fichiers n'était possible si l'on n'était pas souscripteur de l'enquête. En sera-t-il de même pour l'édition 2013 ?

### **Fabrice LENGART**

L'extension qui est prévue en Île-de-France vise à présenter des résultats qui seront ventilés par département (sous réserve de vérification). Par ailleurs, une fois que l'enquête est terminée et que le fichier de recherche est prêt, il est mis à la disposition de l'ensemble des utilisateurs. Peut-être les conditions n'étaient-elles pas tout à fait les mêmes en 2006 mais ceci devrait s'opérer sans difficulté.

### **Ouarda NUTTE**

Le fait que l'enquête soit conduite en partenariat avec le ministère chargé des droits des femmes est important en termes de visibilité et de communication. Notre ministre tient beaucoup à ce que cette approche sexuée, sur le plan des statistiques, soit visible. Nous sommes d'ailleurs en train de développer nos programmes afin que ceux-ci s'appuient tous sur des indicateurs sexués.

### **3. Suivi des avis**

#### **Françoise BOUYGARD**

La commission a émis en 2012 neuf avis dont elle suit la mise en œuvre. Le premier avis plaide notamment pour une « meilleure connaissance de la pauvreté monétaire, du patrimoine et des inégalités à un niveau géographique fin ». Il exprimait également le souhait d'une « présentation, à l'automne prochain, de l'expérimentation méthodologique sur l'indice des prix à la consommation à partir des données de caisse des enseignes de la grande distribution ». Nous avons avancé sur ces points. Nous avons consacré une séance à l'indice des prix et à la question des revenus. Nous proposons, dans le même avis, d'avancer dans la connaissance des travaux relatifs à l'immigration et à l'intégration, thème sur lequel nous allons revenir au cours de la présente séance. Nous proposons donc d'afficher un large « sourire », dans le tableau de suivi des avis, à propos de cet avis n°1.

Un autre avis portait sur le logement et soulignait notamment la nécessité du suivi des réflexions du groupe de travail sur le mal-logement (dont le rapport avait été présenté au sein de la commission). Il évoquait aussi la mise au point rapide des indices de qualité et de surpeuplement ainsi que la mise en œuvre de l'enquête logement, en insistant sur la nécessité de voir cette enquête conduite en 2013. Nous sommes assez satisfaits sur ces points, tout en demeurant vigilants quant aux délais de publication de l'enquête nationale « logement ». Un groupe de travail, piloté par l'ANAH, porte sur les indicateurs de qualité du logement. Un autre, créé au sein de l'ONPES, porte sur les habitations de fortune. Je crois que cette question du logement mérite une vigilance plus particulière de notre commission. Nous avons vu à plusieurs reprises à quel point ce sujet était compliqué en soi de même qu'en termes de relations entre producteurs ou du point de vue de l'usage de différentes sources. Je proposerai que nous consacrons de nouveau une de nos réunions, en 2013, à cette question.

L'avis n°3 concernait le projet Elipss (dispositif longitudinal pour la réalisation d'enquêtes à plan de sondage probabiliste dans le domaine des sciences sociales), présenté à deux reprises au sein de la commission. Nous avons émis l'hypothèse selon laquelle la commission pourrait être tenue informée de l'intérêt de la méthode mise en œuvre.

## **Dalila VIENNE**

Il existe un retard dans la mise en œuvre de ce programme. Les travaux qui devaient être conduits en 2012 le seront en 2013.

## **Françoise BOUYGARD**

Nous sommes donc dans l'attente de l'exécution des enquêtes prévues et nous n'affichons ni « sourire » ni grimace dans le tableau de suivi des avis.

Nous avons exprimé un avis (avis n°4) sur les travaux exploratoires conduits par l'Insee sur la caractérisation des descendant directs d'immigrés à partir des enquêtes « emploi ». Peut-être reviendrons-nous sur certains de ces aspects tout à l'heure. Là aussi, nous devons attendre de voir ce qu'il va se passer sur ces thèmes.

J'ai dit deux mots, en introduction, du questionnaire du recensement, qui a fait l'objet d'une présentation lors d'une précédente séance. Nous souhaitons (avis n°5) être tenus informés des tests qui sont réalisés et de leur déroulement sur le terrain. Nous sommes dans une position de « veille » sur ce sujet.

En ce qui concerne la mesure du pouvoir d'achat (avis n°6), auquel nous avons consacré une de nos séances thématiques, nous avons pu mesurer les avancées de la statistique publique et nous avons plaidé pour la poursuite des travaux portant sur l'évaluation du pouvoir d'achat par catégorie de ménage, en recherchant une meilleure prise en compte de la dimension du logement. Nous avons attiré l'attention des producteurs de statistiques sur la réflexion à conduire pour l'outre-mer dans ce domaine.

Au cours de la même séance, nous avons indiqué (avis n°7) qu'il nous semblait nécessaire de poursuivre les efforts de communication sur l'indice des prix et le pouvoir d'achat en direction du grand public. Un dialogue assez intéressant s'était noué avec un journaliste, qui s'était fait le porte-parole de la presse mais peut-être aussi des lecteurs, qui souhaitent des informations plus compréhensibles ou plus pertinentes sur ces questions d'évolution des prix et du pouvoir d'achat. L'Insee nous avait présenté les travaux d'amélioration de son site internet. Nous proposons d'indiquer que nous restons attentifs à l'évolution de ce dossier.

Un avis (avis n°8) portait sur l'expérimentation d'une nouvelle méthode pour le recueil des prix, avec l'usage des données de caisse. Ce sujet est en cours d'exploitation et la commission propose de continuer d'observer cette expérimentation de façon très attentive, comme pour toutes les expérimentations qui se déroulent dans le champ de notre commission. Nous avons eu des discussions assez nourries sur ce thème. Plus généralement, les limites du recours à des sources privées ainsi que les intérêts et dangers éventuels de ce recours ont été discutés à plusieurs reprises au sein de la commission. Ce sujet continuera sans doute d'irriguer nos discussions en 2013.

A la suite du rapport Vorms, un avis (avis n°9) portait sur la nécessité de l'établissement de statistiques détaillées, aux niveaux national et local, sur le marché immobilier. Ce sujet est en cours et nous sommes là aussi dans une position d'attente. Le Conseil supérieur du notariat a saisi le secrétariat général du Cnis car il souhaite débattre au sein du Cnis des modalités de mise en œuvre du décret (encore à l'état de projet) qui donne mission à ce Conseil de diffuser les données sur les mutations immobilières. Nous pourrions revenir sur ces deux points lors d'une séance de la commission qui serait consacrée aux thèmes du logement et de l'immobilier. Il pourrait s'agir de la première réunion de la commission en 2013. Il est question par ailleurs de la mise en place d'un observatoire des loyers. Rappelons enfin que le Bureau du Cnis doit examiner, lors de sa prochaine séance, la deuxième expérimentation de l'étalonnage de données privées sur le marché de l'immobilier.

### **Alain GELY, CGT**

Je souhaite insister sur la clarification nécessaire concernant l'indice des prix à la consommation, thème susceptible de revenir dans l'actualité à tout moment, en particulier sous l'angle de la différence entre les prix à la consommation et le coût de la vie. Des observations et recommandations ont été formulées en ce sens, notamment par le rapport Quinet. En outre, des travaux ont été effectués sur l'effet qualité mais il a été souhaité qu'ils soient repris ou approfondis.

### **Bernard SUJOBERT (CGT)**

Le dernier exercice de décomposition des comptes des ménages par catégorie sociale et niveaux de revenus date de 2003. Il s'était avéré très intéressant, à tel point que nous souhaiterions disposer de ces données de façon périodique.

### **François HAMET, conseil général de Seine-Saint-Denis**

La question « où étiez-vous cinq ans auparavant ? », qui nous permettait de travailler sur les migrations résidentielles, ne figurait plus dans les deux derniers recensements. Elle a disparu du questionnaire au milieu d'une période, sans même attendre la fin d'un cycle. Nous trouvons cela assez dommageable. Nous avons réalisé un gros travail avec l'APUR et l'Insee régional sur les migrations régionales au sein de l'Île-de-France et nous nous retrouvons, du jour au lendemain, privés d'une information. Nous avons dû faire des comparaisons avec la période 1990-1999 et nous allons devoir comparer des données issues de systèmes de questionnement tout à fait distincts. Par ailleurs, nous sommes fortement demandeurs d'informations sur les loyers, comme je l'ai souligné à plusieurs reprises. L'enquête « logement » ne peut pas suffire. Il doit exister des outils de suivi du marché immobilier qui ne soient pas entièrement liés aux professionnels, faute de quoi des biais risquent d'être présents.

### **Fabrice LENGART**

Il convient de rappeler en effet que l'IPC n'est pas un indice du coût de la vie. Il n'existe aucun programme de construction et de production régulière, par l'Insee, d'un indice du coût de la vie. Cela dit, disposer de données de caisse, c'est-à-dire connaître à un niveau fin les prix et les quantités achetées, laisse entrevoir, à terme, des possibilités en la matière. Il s'agira d'un des nombreux avantages liés à l'exploitation de cette nouvelle source statistique.

Les premiers « comptes par catégorie de ménages » relatifs à l'année 2003 ont été publiés en 2009. Il s'agit d'un exercice extrêmement novateur, car un tel travail n'avait jamais été poussé à ce point (c'est-à-dire jusqu'à l'épargne des ménages) jusqu'à présent. Il faut, pour réaliser un tel travail, mobiliser un certain nombre d'enquêtes « micro » autour de la même date et il se trouve que l'année 2003 réunissait ces les meilleurs conditions. Nous avons mobilisé les enquêtes ERF5 2003, SRCV 2004, Budget de famille 2006, Logement 2002 et Santé 2003. Il faut par ailleurs s'appuyer sur une année de comptabilité nationale qui soit définitive, ce qui implique de disposer d'un peu de recul. Enfin, nous avons décidé à l'époque d'aller jusqu'aux comptes de patrimoine. C'est ce dernier travail, qui constitue l'aboutissement de cet exercice sur une année de référence, qui a été publié en 2012. Nous disposons ainsi, sur une année donnée, des données les plus complètes qui puissent être fournies en ce qui concerne le revenu et la consommation. Nous distinguons même la dépense de consommation des ménages et la « consommation finale effective », qui inclut les dépenses de consommation socialisées, c'est-à-dire financées par la sphère publique (dépenses de santé, d'éducation...).

Nous souhaitons reconstruire une année avec la même richesse de données, car l'année 2003 commence en effet à être assez lointaine. Par ailleurs, nous voudrions faire « vieillir » ce compte (établir un compte en évolution, donc, et non plus en niveau), ce qui soulève des questions méthodologiques que nous devons prendre le temps de traiter correctement. Or, bien que les comptes nationaux aient changé de base en 2011, il faut savoir qu'ils préparent déjà un nouveau changement de base : ils devront, en 2014, adapter les données au nouveau système européen de comptes (dit « SEC2010 »), car le

manuel de comptabilité nationale a évolué sur quelques points. Compte tenu de ce gros travail, nous ne pouvons pas mobiliser les comptables nationaux sur d'autres sujets pour l'instant. En outre, travailler sur une base en quelque sorte « provisoire » (puisque destinée à être remplacée dès 2014 par une nouvelle base) n'aurait pas de sens. Nous avons donc l'intention de relancer un exercice de ce type en base, sans doute sur le compte de référence définitif de l'année 2011. La question des moyens va se poser et rien n'est encore arrêté pour le moment. Il me semblerait logique que nous nous lancions dans ces travaux à partir de sur les données de l'année 2011 pour viser une publication à horizon de 2016.

Les changements de question dans le recensement de la population ne sont pas discutés dans le cadre de cette commission du Cnis mais dans le cadre de la CNERP, où ces aspects ont été abondamment discutés. La contrainte que vous évoquez vient de l'Europe. Elle nous permet de nous rapprocher de définitions européennes, afin que nos recensements soient plus directement comparables avec ceux de nos voisins. Il y avait de très bonnes raisons de basculer. Il faut donc étudier dans quelle mesure nous pouvons, en termes statistiques, vous aider à poursuivre les travaux que vous conduisez. Nous sommes prêts à y réfléchir avec vous si vous le souhaitez.

## II. EXAMEN DE PROJETS D'ENQUETES

### 1. Examen pour avis d'opportunité

#### a. *Enquête Formation des couples (Ined)*

#### **Arnaud REGNIER-LOILIER, Ined**

L'enquête « formation des couples » s'inscrit dans le prolongement de deux précédentes études conduites spécifiquement sur le thème du choix du conjoint, l'une dans les années 50 et l'autre au cours des années 80. La première de ces enquêtes, conduite par Alain Girard, collectait des unions débutées en 1914 et n'étudiait que les couples mariés. La deuxième avait élargi ce champ aux couples d'une manière générale. Nous proposons de renouveler ce travail en 2013, avec pour objectif de dresser une sorte d'histoire du couple depuis une centaine d'années.

La précédente enquête date de près de trente ans et les choses ont largement évolué depuis lors dans le domaine de la famille et de la conjugalité, avec une diversification des formes d'union, notamment depuis la création du PACS en 1999. Cette nouvelle forme d'union reste très peu explorée sur le plan sociologique et démographique, même si nous disposons de quelques statistiques fournies par le ministère de la justice. De nouveaux modes de rencontre invitent aussi à se poser de nouvelles questions, ne serait-ce qu'en termes d'entrée dans la conjugalité et d'homogamie. Depuis les années 70 se dessine par ailleurs une augmentation considérable du nombre des séparations, avec pour corollaire une très forte augmentation des remises en couple à l'échelle de la vie et des séquences « hors couple » qui nous intéressent tout autant.

D'autres enquêtes se sont intéressées à la question de la conjugalité mais jamais de manière très précise. Il s'agit plutôt d'enquêtes portant sur le thème général de la famille dans lesquelles la question de la conjugalité est interrogée. L'approche privilégiée ici se veut plus fine, en abordant l'histoire des relations amoureuses et de la vie de couple d'une personne à l'échelle de sa vie. D'autres enquêtes dressent ce type de bilan de façon très succincte. Dans l'enquête « famille » de 1999, par exemple, seules deux histoires conjugales passées étaient prises en compte, pourvu qu'elles aient donné lieu à une cohabitation. Or il existe une diversification des formes d'union et les périodes de conjugalité qui peuvent avoir lieu en dehors des relations de cohabitation nous intéressent aussi.

Le champ de l'enquête inclura les couples mais aussi les personnes seules, ce qui sera nouveau au regard des deux précédentes enquêtes. L'objectif est d'étudier les périodes hors couple et de s'intéresser plus spécifiquement au processus de séparation. La sociologie s'intéresse souvent aux facteurs qui favorisent la séparation mais plus rarement au processus de séparation. Il est également prévu de décrire de manière plus détaillée l'ensemble des séquences de vie en couple, qu'il s'agisse de couples

cohabitants ou non, ce qui constituera, là aussi, une nouveauté. Nous souhaitons décrire de façon assez précise les différentes unions qu'une personne a connues (lieu de rencontre, caractéristiques du conjoint, formes d'union successives avec une même personne).

L'enquête prévoit d'interroger, dans un volet parallèle, le conjoint actuel de la personne. Il y a en effet un certain nombre d'informations qu'on ne peut pas collecter auprès du répondant, *a fortiori* dans un contexte où les personnes connaissent différentes vies de couple. Il est donc important de recueillir le point de vue du conjoint, puisqu'un couple est composé de deux personnes ayant chacune une histoire. Cela nous permettra de conduire des études sur l'homogamie sociale mais aussi en termes de valeurs ou du point de vue de l'histoire conjugale des personnes.

Sur le plan méthodologique, le mode de collecte envisagé est le face à face. Deux tests d'enquêtes ont eu lieu par téléphone et cela nous conduit à privilégier une interrogation en face à face, pour des considérations liées à la qualité des données. L'objectif est de faire en sorte qu'il s'agisse d'un véritable face à face, en l'absence de tierce personne. Dans le cas du volet consacré à l'interrogation du conjoint, nous nous orientons vers un questionnaire auto-administré, plus court. Il pourra être rempli sur papier ou sur Internet.

Le champ de l'enquête inclura les personnes âgées de 25 à 64 ans pour l'enquête principale. Nous souhaitons nous focaliser sur ce groupe d'âge afin de disposer d'une population relativement homogène, qui permette des exploitations statistiques assez fines au regard de l'échantillon attendu.

Nous envisageons d'interroger des ménages ordinaires, choisis dans l'enquête annuelle de recensement. Nous envisageons d'interroger 8 000 personnes, ce chiffre n'étant pas défini au hasard. Il doit nous permettre d'approfondir certains volets de l'enquête, notamment le PACS. Nous estimons ainsi pouvoir rencontrer 400 à 500 personnes pacsées. D'après l'analyse d'autres enquêtes, nous estimons aussi pouvoir toucher près de 700 personnes ayant utilisé Internet pour au moins une séquence de vie en couple.

L'enquête sera conduite sur le territoire métropolitain, compte tenu de particularités dans les départements d'outre-mer qui nécessiteraient une enquête spécifique pour obtenir des informations statistiquement exploitables.

Rappelons que l'enquête fera l'objet d'une co-maîtrise d'ouvrage avec l'Insee, qui mobilisera ses enquêteurs. Elle est inscrite de longue date dans les orientations stratégiques de l'Ined, avec une forte incitation de nos tutelles. Nous disposons d'un financement (CNAF, Drees, labellisation « ANR ») qui témoigne de l'intérêt manifesté pour le projet d'enquête. L'Ined et l'Insee participent aussi à la mise en place de l'enquête.

Après la collecte qui aura lieu en 2013, nous souhaitons que les données soient mises assez rapidement à la disposition des utilisateurs. Cette préoccupation est récurrente à l'Ined, dans le souci de faire profiter les chercheurs et les universitaires de nos travaux. Nous prévoyons une diffusion rapide dans le cadre d'un groupe d'exploitation qui serait coordonné par l'Ined, puis une mise à disposition des données *via* le centre Quételet.

### **Bernard SUJOBERT (CGT)**

La fiche descriptive de ce projet d'enquête est, comme votre présentation, remarquable. J'ai particulièrement apprécié le point 8 de la fiche, qui met en perspective les points forts et les points faibles des travaux conduits auparavant sur le même thème. Ce type de présentation me paraît particulièrement intéressant pour apprécier en quoi une enquête nouvelle présentée pour avis d'opportunité apporte une valeur ajoutée à un dispositif antérieur. Il pourrait très utilement être étendu à d'autres projets d'enquêtes, dans d'autres domaines couverts par le Cris.

Vous avez évoqué les caractéristiques sociales des personnes qui seraient interrogées. La PCS constituera une variable d'analyse, ce qui est réconfortant compte tenu de la contestation de cette

variable ou de son utilisation (parfois minimisée) dans le paysage des travaux statistiques d'une façon générale. Je constate aussi que ce projet mobilise des financements importants. Je ne sais pas, pour autant, si l'ampleur du financement constitue un critère d'appréciation de l'importance d'une enquête.

### **Benoît ROBIN**

L'enquête a pour objet de mettre en exergue et de mieux étudier les processus en œuvre dans la formation des couples. Les moyens permettant d'apprécier l'ensemble des facteurs seront-ils mobilisés en conséquence, sans oublier par exemple les aspects environnementaux touchant aux relations de travail ?

### **Arnaud REGNIER-LOILIER**

La PCS fera en effet partie des variables d'analyse. Il s'agira d'une partie relativement forte, qui ne va pas sans poser des problèmes de mise en œuvre, puisque l'objectif est de collecter cette information pour les conjoints actuels mais aussi pour les conjoints passés (ce qui devrait se traduire par un moindre degré de précision). Cette information permettra notamment de poursuivre les travaux sur l'homogamie conduits à partir de l'enquête « famille », qui remontent à 1999.

Nous n'irons pas dans le détail des questions ayant trait aux relations de travail. Comme dans le cas de l'édition précédente conduite par François Héran et Michel Bozon, des questions porteront néanmoins sur le lieu de rencontre, dont le lieu de travail peut faire partie. L'objectif est d'obtenir cette information pour la situation actuelle de la personne mais aussi pour les unions précédentes qu'elle a connues. Nous pourrions ainsi voir si les lieux de rencontre évoluent au fil des unions.

### **François HAMET, conseil général de Seine-Saint-Denis**

Il me semble que la période correspondant à la fin de la vie professionnelle et au début de la retraite peut amorcer un changement dans la vie personnelle des individus. Cet aspect n'est-il pas à prendre en compte dans votre enquête ?

### **Arnaud REGNIER-LOILIER**

Ce choix a été fait pour des raisons financières, car nous pouvions difficilement aller au-delà de 8 000 répondants compte tenu du budget dont nous disposons, même si ce n'est pas une justification pertinente sur le plan méthodologique. Nous avons estimé qu'aborder cet aspect mettrait en jeu des spécificités qui nécessiteraient un questionnement plus spécifique et peut-être une sur-représentation des personnes âgées de 64 à 75 ans, si telle avait été la borne supérieure retenue. Il est vrai que nous entendons souvent l'idée selon laquelle les séparations sont de plus en plus fréquentes après une longue période de mariage (phénomène qui peut être mesuré par d'autres enquêtes). L'enquête porte ici davantage sur le processus de mise en couple. La borne d'âge de 64 ans permet, en outre, d'établir une liaison avec les enquêtes précédentes.

*La Présidente de la commission émet un avis favorable.*

## **2. Point d'information sur le module complémentaire à l'Enquête emploi 2014 sur la situation professionnelle des personnes nées à l'étranger et leurs descendants (Insee ou DSED)**

### **Fabrice LENGART**

Un avis d'opportunité a été exprimé au sein de la commission Emploi sur le module complémentaire à l'Enquête emploi 2014 concernant la situation professionnelle des personnes nées à l'étranger et leurs descendants. L'objectif de ce module est d'identifier le mieux possible ces personnes, leur situation sur le marché de l'emploi et les difficultés éventuelles qu'elles rencontrent pour s'y intégrer. Ce module *ad hoc* a déjà eu lieu une première fois dans le cadre de l'enquête emploi 2008. L'accent sera mis, en 2014, sur

l'inadéquation entre l'emploi et les qualifications. Par comparaison avec les autres types d'informations dont nous disposons (en particulier l'enquête Elipa), ce module présente la caractéristique de comporter un questionnaire qui porte sur l'ensemble des personnes nées à l'étranger en incluant leurs descendants. Il présente aussi l'avantage de situer la France par rapport aux autres pays européens.

L'échantillon contiendra des personnes interrogées dans le cadre de l'enquête emploi (laquelle donne lieu à six interrogations successives). Le module sera soumis à certaines personnes faisant l'objet de la sixième interrogation. Nous devrions recueillir environ 18 000 questionnaires au total, avec environ un tiers de personnes nées à l'étranger, un tiers de descendants et un tiers de personnes nées en France dont les parents sont également nés en France. La partie européenne du questionnaire a été préparée dans le cadre d'une *task force* européenne à laquelle l'Insee et le SSM « immigration » ont participé. Pour la partie française du questionnaire, une concertation (qui associe la DARES, la Drees, l'Ined, le HCl et l'OCDE) est en cours.

### **Michèle TRIBALAT, Ined**

La définition retenue pour les descendants (c'est-à-dire des personnes nées en France de parents immigrés) est-elle inchangée : pays et nationalité de naissance des parents ?

### **Fabrice LENGART**

Absolument.

### **Michèle TRIBALAT**

Vous n'ignorez pas que cette définition pose d'importantes difficultés méthodologiques pour la distinction entre les enfants de rapatriés et les enfants d'immigrés. J'avais fait des calculs dans le cadre de l'enquête « formation et qualifications » de 2003.

### **Fabrice LENGART**

Le questionnaire permettra de capter la population visée en y distinguant les rapatriés. Il est vrai que cette question se posera au plan européen, dans un souci d'harmonisation des données des différents pays. Il me semble que l'enquête permettra de distinguer ces deux aspects, du moins pour l'exploitation des données.

### **Michèle TRIBALAT**

Les enfants de migrants algériens sont en fait nés de parents qui étaient français à la naissance, tout comme une grande partie des rapatriés. La nationalité de naissance ne permet donc pas de les distinguer des enfants de rapatriés qui sont ainsi surestimés.

### **Catherine BORREL, Insee**

Dans l'enquête « Trajectoire et Origines », nous avons accordé une attention particulière à ce point. Nous y avons introduit une question visant à savoir si, au moment de l'indépendance, les parents de la personne interrogée étaient restés français ou étaient devenus algériens. La prise en compte de ces réponses ne répond pas de manière parfaite à l'inconvénient que vous pointez du doigt mais permettait de savoir si ces personnes devaient être considérées comme des descendants de rapatriés ou des descendants d'immigrés. Cela dit, nous avons pu mesurer que ces reclassements ne concernaient qu'un faible nombre de personnes et qu'ils n'ont eu aucun changement sensible sur les résultats.

**Michèle TRIBALAT**

La question n'était pas tout à fait pertinente car tout le monde n'a pas eu à opter pour la nationalité française au moment de l'indépendance.

**Catherine BORREL**

Les parents des personnes interrogées étaient venus en métropole puisqu'elles-mêmes étaient nées en métropole. Il s'agissait là d'une des conditions définies pour l'échantillon retenu. Leurs parents devaient se réclamer d'une nationalité en métropole puisqu'ils ne pouvaient pas vivre sans nationalité définie.

**Michèle TRIBALAT**

Se réclamer d'une nationalité ne correspond pas au droit d'option. Celui-ci constitue un mode réglementaire proposé après l'indépendance (et exercé jusqu'en 1967) aux personnes présentes en métropole. Il s'agit d'une procédure juridique qui ne correspond pas au fait de « se déclarer » d'une nationalité.

**Françoise BOUYGARD**

Merci pour ces observations.

**III. IMMIGRATION, INTEGRATION****1. Présentation****Marie-Hélène AMIEL, département des statistiques, des études et de la documentation de l'immigration et de l'intégration (DSED), ministère de l'intérieur**

Le département des statistiques, des études et de la documentation de l'immigration et de l'intégration est un service du secrétariat général à l'immigration et l'intégration, lui-même inséré au sein du ministère de l'intérieur. Il existait antérieurement un ministère de l'immigration et de l'intégration, créé en 2007. Le service statistique a été créé à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008 mais ceci ne signifie pas qu'il n'y avait pas de travaux précédemment au sein du ministère sur ces thèmes. Des travaux étaient réalisés d'une part au sein de la Direction des libertés publiques et des affaires juridiques (DLPAJ) du ministère de l'intérieur et d'autre part au sein de la Direction de la population et des migrations du ministère des affaires sociales. Jean-Patrick Bernard a fédéré ces services et a constitué le service statistique ministériel sur les thèmes de l'immigration et de l'intégration. Il s'agissait notamment de reprendre des travaux déjà effectués (notamment à partir de sources administratives) et de développer des travaux nouveaux sur lesquels Gérard Bouvier reviendra, en particulier sur le thème de l'intégration. Le service s'appuie sur quatre divisions, dont deux divisions qui nous intéressent ici plus particulièrement : la division « études et enquêtes statistiques » et la division « valorisation des sources administratives ».

**2. Parution****Gérard BOUVIER, chef de la division des enquêtes et études statistiques, DSED**

Je voudrais d'abord signaler la parution d'un numéro d'Insee Référence sur les immigrés et les descendants d'immigrés en France. L'ouvrage se présente de façon « classique », avec une partie comportant 70 fiches détaillées en cinq chapitres (démographie, flux migratoires, maîtrise de la langue et éducation, emploi, conditions de vie). Ces 70 fiches sont présentées au même format, avec un texte explicatif faisant face à deux ou trois graphiques et tableaux. L'ouvrage est introduit par une vue

d'ensemble qui propose une mise en perspective historique et géographique de la situation des immigrés et descendants d'immigrés en France.

La deuxième grande partie de l'ouvrage est consacrée à quatre dossiers thématiques d'une quinzaine de pages chacun. Le premier dossier est consacré aux signataires du contrat d'accueil et d'intégration (CAI), sur lequel nous reviendrons. Le deuxième dossier a été réalisé par trois chercheurs (Yaël Brinbaum, Laure Moguéro et Jean-Luc Primon), sur le thème du parcours scolaire des enfants d'immigrés, avec un zoom sur les personnes qui sortent du système scolaire avec un niveau inférieur ou égal à la fin du premier cycle d'enseignement secondaire, d'une part et sur celles qui en sortent avec un niveau égal au Baccalauréat d'autre part. Grâce à l'enquête « Trajectoires et Origines », qui contient suffisamment de variables sociodémographiques, on parvient à expliquer l'essentiel des écarts de réussite par des aspects démographiques, même s'il demeure quelques éléments liés aux origines. Le troisième dossier est consacré à l'accès à l'emploi des descendants d'immigrés. L'étude a mobilisé l'enquête « génération » du Cereq et nous décrivons, outre l'accès à l'emploi, les caractéristiques des premiers emplois obtenus par les descendants d'immigrés. Un quatrième et dernier dossier est consacré à la place des descendants d'immigrés dans la fonction publique. Il compare, plus largement, le nombre de personnes qui accèdent, en fonction de leur origine (immigrés ou descendants d'immigrés) à l'une des trois fonctions publiques, au secteur privé ou au non-salariat.

### **3. Les sources administratives**

#### **Marie-Hélène AMIEL**

La source administrative la plus connue à laquelle le service statistique de l'immigration et de l'intégration a accès est l'application de gestion des dossiers des ressortissants étrangers en France (AGDREF). Cette application de gestion a pour but de produire les documents de séjour (essentiellement les titres de séjour). Une autre source est constituée des visas, pour lesquels nous disposons d'extractions très complètes. Cette source est très utile, en particulier, depuis qu'existe le visa de long séjour valant titre de séjour puisque la couverture de chaque source ne permet pas de couvrir l'ensemble du champ souhaité. Nous avons donc besoin des visas pour appréhender ce nouveau type de titre de séjour. Un autre fichier porte sur les naturalisations, problématique distincte liée davantage à l'intégration qu'à l'entrée sur le territoire. Ces trois premières sources sont administrées par le secrétariat général à l'immigration et l'intégration, lequel regroupe des services qui étaient auparavant répartis entre différentes administrations.

Nous avons également accès à des sources de l'OFII (Office français de l'immigration et de l'intégration), notamment en ce qui concerne les contrats d'accueil et d'intégration (CAI) et les visites médicales. Les détenteurs de visas donnant droit à un titre de séjour doivent en effet, dans les trois mois suivant leur entrée en France, passer une visite médicale. Celle-ci constitue bien sûr un moyen de constater l'entrée effective de la personne sur le territoire, étant entendu que certains visas peuvent ne pas être utilisés. Enfin, nous avons accès aux sources de l'OFPRA (Office français de protection des réfugiés et apatrides), qui nous fournissent notamment des données sur les réfugiés et sur les demandeurs d'asile.

### **4. La qualité des données**

La question de la qualité des données administratives est une question transversale au sein du Cnis et il n'y a pas de raison que les données dont il est question ici échappent à un certain nombre de caractéristiques communes aux sources administratives. Celles-ci ne couvrent pas, en particulier, l'ensemble du champ que nous souhaiterions renseigner. A titre d'illustration, lorsqu'un nouveau titre de séjour est créé, par exemple pour des ressortissants étrangers d'un très haut niveau de qualification, il doit être possible d'enregistrer cette information dans nos sources administratives. Or l'application de gestion étant ancienne, un certain temps va s'écouler entre la création du titre et son enregistrement dans nos bases. Entre temps, nous sommes amenés à réaliser des enquêtes administratives auprès de différents services, notamment les préfetures.

Il s'agit aussi de données en mouvement, comme souvent pour les données administratives. Celles-ci n'ont pas pour objet la production de statistiques, ce qui explique que les bases soient perpétuellement

modifiées. Il y a là une difficulté pour le statisticien, qui peut être contraint de donner à l'utilisateur une vision beaucoup trop mouvante de la réalité, au point de rendre les données parfois peu utilisables. C'est la raison pour laquelle nous travaillons sur des extractions « figées » de ces bases.

Enfin, certaines variables devraient être améliorées. Les personnes qui remplissent l'application de gestion des dossiers des ressortissants étrangers en France ont face à elles une personne étrangère qui accomplit des formalités. La catégorie socio-professionnelle est une variable qui nous intéresse particulièrement. Or, même si elle figure effectivement dans les bases dont nous disposons, elle est souvent renseignée de façon très imparfaite.

## 5. Les évolutions attendues

### Marie-Hélène AMIEL

L'application AGDREF est ancienne et, depuis quelques années, le ministère de l'intérieur a le projet de la faire évoluer, sous le nom « AGDREF 2 ». Ce projet connaît de grandes vicissitudes pour des raisons techniques. Il a été décomposé en trois lots :

- **un lot portant sur des questions techniques**  
Ces questions techniques ont trait par exemple à l'intégration de la photographie dans les titres de séjour. Il semble que la production de ce lot progresse de façon assez satisfaisante.
- **un lot visant la constitution d'un infocentre statistique**  
Cet infocentre a vocation à répondre aux besoins statistiques du ministère et à ceux d'autres utilisateurs tels que les préfetures. Les spécifications sont établies et la conception est terminée.
- **un lot principal dédié à la production des titres de séjour**  
Ce troisième lot pose de gros problèmes informatiques et nous sommes pour l'instant dans une situation d'attente. Nous avons néanmoins conçu des requêtes d'infocentre qui pourraient être appliquées aux données actuelles afin de permettre davantage d'utilisations statistiques, y compris au sein du secrétariat général à l'immigration et l'intégration. L'ensemble des instances qui pilotent l'activité des préfetures seraient ainsi mieux sensibilisées à la qualité des données et à la nécessité de saisir correctement les variables au moment de l'entrée de la demande de titre dans l'application de gestion. L'Ined, qui a accès à des extractions de la base, contribue à l'amélioration de sa qualité et nous pouvons penser que des données seront disponibles plus facilement au cours des années qui viennent, ce qui devrait nous offrir une meilleure prise sur leur qualité. Une telle évolution ne peut toutefois être attendue dès 2013.

## 6. La politique d'intégration

### Gérard BOUVIER

Le secrétariat général à l'immigration et l'intégration du ministère est également chargé de la politique migratoire et de la politique de l'asile. La politique d'intégration est conduite, au sein du SGII, par la direction de l'accueil, de l'intégration de la citoyenneté et de la prévention des discriminations (DAIC), avec laquelle nous avons des relations étroites. La DAIC mène les politiques publiques d'intégration et d'accès à la nationalité française, ce qui recouvre par exemple le financement et la mise en œuvre d'actions en faveur de la maîtrise de la langue française ainsi que des actions spécifiques envers certaines populations, notamment les femmes et les immigrés âgés. Le département des statistiques entretient des relations avec la DAIC pour l'intégration *stricto sensu* et pour des problématiques plus larges qui concernent des populations immigrées plus diverses et les descendants d'immigrés.

L'enquête longitudinale d'intégration des primo-arrivants (Elipa), dont les deux premières vagues ont été présentées au Cnis, a été conçue en partenariat avec l'Ined, l'OCDE, la Dares et le HCI. Financée pour moitié par le secrétariat général à l'immigration et l'intégration et pour moitié par le fonds européen à l'intégration, elle doit se dérouler en trois vagues, dont deux ont déjà eu lieu. Son champ inclut l'ensemble

des primo-arrivants, c'est-à-dire les signataires du contrat d'accueil et d'intégration, remis à chaque personne obtenant pour la première fois un titre de séjour d'au moins un an. Il s'agit, en d'autres termes, des personnes dont on peut penser qu'elles vont s'installer durablement en France.

La première vague de l'enquête Elipa a été collectée au 1<sup>er</sup> trimestre 2010. Elle a été suivie par une deuxième vague un an plus tard et la troisième vague doit être collectée au printemps 2013. Environ 100 000 personnes ont signé le contrat d'accueil et d'intégration en 2009 et 6 107 personnes ont été interrogées au cours de la première vague. Il en restait 4 756 qui ont pu être réinterrogées dans le cadre de la deuxième vague de l'enquête. Nous espérons interroger un peu plus de 3 000 personnes au titre de la troisième vague. Le questionnaire est rempli en face à face, pendant environ une heure.

Le fichier est mis à la disposition des chercheurs au travers du centre Maurice Halbwachs, en principe un an après la fin de la collecte au plus tard. L'exploitation des données au sein du secrétariat général à l'immigration et l'intégration donne lieu à des publications qui sont généralement diffusées en deux vagues, six mois plus tard.

Pour la première vague, une demi-douzaine de publications ont pour objectif de dresser le bilan de la politique d'accueil et de dresser les caractéristiques sociodémographiques des premiers arrivants. Pour la deuxième vague, le dossier portant sur les signataires du contrat d'accueil et d'intégration repose sur l'exploitation longitudinale des vagues 1 et 2. Il est publié dans le numéro d'*Insee Référence* mentionné plus haut.

## 7. Le tableau de bord français de l'intégration

Le département des statistiques, des études et de la documentation (DSED) publie également un tableau de bord français de l'intégration. Un premier tableau de bord de l'intégration a été publié en décembre 2010. Il comporte des fiches d'une page sur un thème donné et des tableaux assortis de commentaires. Cet outil a été réalisé, comme Elipa, par le DSED en partenariat avec l'Ined, l'OCDE, la Dares, le HCI ainsi que le Cereq et la Délégation interministérielle à la ville. Il existe dans d'autres Etats de l'Union européenne d'autres tableaux de bord ou des documents analogues produits depuis le début des années 2000. Nous visons une deuxième édition du tableau de bord français de l'intégration mi-2013.

Le tableau de bord français est décomposé en cinq chapitres.

- **Intégration économique**  
Il s'agit ici de préciser la façon dont les immigrés ou les descendants d'immigrés accèdent à l'emploi et quels sont leurs revenus (dont les revenus salariaux).
- **Intégration résidentielle**  
Le thème de l'intégration résidentielle renvoie aux conditions de logement des immigrés et descendants d'immigrés.
- **Intégration scolaire**  
Il s'agit ici des niveaux de formation et de qualification obtenus par les descendants d'immigrés.
- **Des thèmes complémentaires**  
Parmi ces thèmes complémentaires qui ont été explorés figurent les conditions de santé des immigrés et des descendants d'immigrés et l'acquisition de la nationalité française.

Nous ne nous contentons pas de fournir des indicateurs bruts en comparant par exemple le niveau de revenu d'une personne immigrée au revenu moyen des personnes non immigrées. Nous nous efforçons de contextualiser les informations présentées, en mettant en évidence d'éventuels effets d'âge ou de catégorie sociale, par exemple, grâce à des analyses bi ou tri-variées. Peut-être des analyses multi-variées seront-elles proposées dans l'édition 2013 du tableau de bord, en fonction des possibilités que celui-ci nous offrira.

Le public visé par le tableau de bord n'est pas le grand public puisqu'il s'agit avant tout d'un outil dédié au secrétariat général à l'intégration et à l'immigration, même si les informations qu'il contient sont susceptibles d'intéresser le grand public.

Nous souhaitons ajouter, dans l'édition 2013 du tableau de bord, des indicateurs pertinents et intéressants nos partenaires, notamment en matière de maîtrise de la langue française, si cela s'avère possible.

Le travail réalisé au sein de l'Union européenne a dégagé 14 indicateurs répartis en quatre domaines (emploi, éducation, inclusion sociale et citoyenneté). Des travaux du DSED ont également conduit à la réalisation, en 2011, de l'Atlas « pripi » (programmes régionaux d'intégration des populations immigrées), posant une question d'articulation de ces trois niveaux géographiques.

## 8. L'estimation du nombre d'immigrants adultes des pays tiers vers la France

### Julyan ARBEL (Insee, DSDS)

#### a. Préambule

La notion de migrant n'est pas une notion simple. Il suffit, pour s'en persuader, de se demander à partir de quelle durée de séjour un touriste est considéré comme un migrant. C'est pourquoi je préciserai les concepts en jeu, avant de proposer une modélisation de nature à réconcilier les deux sources dont nous disposons, c'est-à-dire les bases de recensement et les sources administratives de titres de séjour.

La première de ces sources est l'enquête annuelle de recensement (EAR), réalisée par l'Insee, qui dénombre les nouveaux résidents. La deuxième est la base AGDREF, qui comptabilise tous les premiers titres de séjour demandés et accordés. Nous souhaitons utiliser ces deux sources afin d'estimer les migrants entrants de longue durée, selon la définition de l'immigration fournie par le règlement européen, c'est-à-dire concernant des personnes entrant sur le territoire pour une personne atteignant ou supposée atteindre douze mois.

En ce qui concerne les EAR, tous les répondants sont *a priori* des migrants de longue durée. En revanche, concernant l'AGDREF, le choix de se concentrer sur les migrants de longue durée nous conduit à écarter les personnes qui restent moins d'un an sur le territoire – information qui nous est fournie par la base de renouvellement des titres de séjour. Pour pouvoir comparer les deux sources, nous nous plaçons dans un champ qui leur est commun, constitué par les personnes adultes de nationalité étrangère, seules concernées par les titres de séjour.

#### b. Quelques chiffres

Nous dénombrons en moyenne environ 86 000 nouveaux résidents sur la période d'étude 2004-2010 d'après l'enquête annuelle de recensement. Le nombre de titres demandés est de 136 000, en moyenne, pour une année donnée au cours de la même période. En réalité, seules 82 000 personnes sont effectivement entrées sur le territoire au cours de l'année, selon les données de l'AGDREF.

Ces écarts mettent en évidence un constat que confirme la distribution mensuelle d'arrivée des personnes qui ont obtenu un titre en 2008 : 37 % des personnes sont arrivées avant l'année de leur demande de titre. Nous constatons aussi que, pour l'année 2008, l'entrée des personnes sur le territoire se concentre sur la fin de l'année (septembre à décembre 2008).

S'agissant des EAR, des questions de temporalité se font jour également car tous les nouveaux arrivants ne répondent pas nécessairement au recensement. Ils n'ont pas à le faire s'ils ne savent pas encore s'ils vont rester plus d'un an. Ils pourront répondre l'année suivante s'ils sont encore là mais ne seront pas repérés comme étant arrivés l'année précédente.

Ainsi, de nombreux titres de séjour délivrés correspondent à des personnes entrées en France depuis plusieurs années, ce qui implique des délais entre leur entrée et l'année de délivrance du titre, d'une part,

entre leur entrée et leur premier recensement d'autre part. Une modélisation est nécessaire pour tenir compte de ces délais d'enregistrement des informations dans les bases. Nous avons procédé à cette modélisation statistique en introduisant des paramètres de taux de recensement ( $\theta$ ) et de taux de délivrance des titres AGDREF ( $\alpha$ ) afin d'estimer le total de migrants de longue durée des pays tiers vers la France, noté  $M_n$ .

En moyenne, nous retrouvons à peu près le niveau du nombre de titres AGDREF délivrés au cours de l'année. Ce total, d'environ 138 000, contient seulement des personnes entrées au cours de l'année. Nous avons, par ce moyen, réconcilié les deux bases.

## 9. Introduction à la discussion

### **Jean-Christophe DUMONT (Division des migrations internationales, OCDE)**

Le paysage statistique des migrations a certainement évolué de façon importante depuis une dizaine d'années. Il reste, certes, des progrès à réaliser mais par bien des aspects, les données disponibles aujourd'hui en France sont très supérieures à celles qui étaient disponibles il y a dix ans. Ces progrès résultent de la réalisation de nouvelles enquêtes, de la prise en compte de nouvelles variables et de réflexions nouvelles portant sur la qualité des sources statistiques, à l'image des travaux que vient de présenter Monsieur Arbel. Sur un sujet aussi sensible, il existe une forte demande pour clarifier les faits et éclairer les politiques publiques. C'est d'ailleurs sous cet angle que j'aborderai la question ici.

La France a sans doute deux handicaps en termes de mesure des phénomènes migratoires. En premier lieu, la France n'est pas une île et mesurer les phénomènes migratoires dans un pays doté de nombreuses frontières (*a fortiori* dans un espace « Schengen ») s'avère beaucoup plus complexe que dans un pays insulaire où les principaux points d'entrée sont limités. En deuxième lieu, la France n'a pas de registre de population, contrairement à d'autres pays qui disposent ainsi d'un instrument de comptage imparfait mais utile. Il apparaîtra ainsi, à la lueur de cette réflexion, des zones grises et même des « boîtes noires » dans la mesure des phénomènes migratoires. J'essaierai de resituer ces zones d'ombre dans la perspective des questions « politiques », au sens large, que posent les phénomènes en jeu.

#### a. Flux migratoires

En ce qui concerne les flux migratoires, les principales sources disponibles ont déjà été évoquées : il s'agit de l'AGDREF et des données de l'OFII. Si elles sont très utiles, elles comportent un certain nombre de failles. En premier lieu, elles ne couvrent pas les ressortissants de l'Union européenne (qu'il est possible d'identifier par d'autres moyens). En deuxième lieu, elles ne recensent pas toutes les entrées de mineurs. En troisième lieu, les entrées différées et les changements de statut s'avèrent difficiles à apprécier.

Ces différents aspects forment autant de « zones grises » de la statistique publique et il paraît important de tenter de réconcilier les données disponibles. Pendant un certain temps, nous avons disposé de chiffres AGDREF retravaillés par l'Ined tandis que d'autres données étaient publiées. La multiplicité de ces chiffres pose problème en ceci qu'elle crée le doute, ouvrant la porte à des généralisations voire à un rejet de l'ensemble des productions statistiques. Ce travail de réconciliation est donc extrêmement important mais il ne sera utile et efficace que s'il fait consensus. Là se trouve la difficulté.

Pour autant, il n'est peut-être pas utile de rechercher le « vrai » chiffre, car il importe peu au débat public de disposer de chiffres extrêmement précis. Il est plus important de pouvoir s'appuyer sur des chiffres pertinents dans le temps et cohérents avec les autres sources.

Il faut aussi avoir à l'esprit un certain nombre d'aspects occultés. Ainsi, les sources administratives livrent des informations sur les titres et non sur les personnes. Il serait pourtant intéressant de savoir quel est, par exemple, leur niveau d'instruction et de pratique du français. Ces informations nous sont fournies par Elipa, qui apparaît à ce titre comme un outil extrêmement précieux. Les migrations de retour n'apparaissent pas davantage dans les données disponibles, ce qui ne permet pas d'apprécier les flux

nets ni de savoir si les départs d'enfants d'immigrés représentent un phénomène d'ampleur importante. La question de l'exil des nationaux qualifiés, très régulièrement évoquée dans le débat public, est tout aussi mal éclairée par les sources administratives. Certes, la comptabilisation de l'ensemble des migrants résidant dans les autres pays de l'OCDE fournit de façon indirecte, au travers des recensements, des informations sur les personnes nées en France qui ne résident plus dans notre pays. Il s'agit cependant d'une voie très indirecte et même les personnes qui disposent d'un titre de séjour peuvent décider de quitter le pays. Selon nos estimations, 30 à 50 % (selon les pays) des personnes disposant d'un titre de séjour repartent du pays considéré dans un délai de trois à cinq ans.

Sur le plan des comparaisons internationales, nous ne disposons jamais du même degré de finesse que pour les données nationales. En outre, des spécificités historiques importantes à prendre en compte dans certains pays (par exemple, pour la France, en ce qui concerne les enfants d'immigrés) ne peuvent être prises en compte pour chaque pays. Les instruments ne permettraient pas de le faire même si nous le souhaitions. Nous sommes donc obligés de faire des compromis, dans un souci de préservation de la pertinence des données. Les flux permanents harmonisés de l'OCDE établissent ainsi une distinction entre les titres renouvelables (qui donnent le droit de rester sur le territoire, quelle que soit leur durée) et les titres non renouvelables. Nous faisons ce choix car telle est la distinction la plus pertinente au regard des questions que nous traitons dans nos études. Pour les comparaisons internationales, citons à titre d'illustration la base DIOC, renseignée par l'Insee et par les instituts statistiques nationaux des autres Etats.

#### *b. Intégration et conditions socio-économiques des migrants*

Un autre aspect lié à l'intégration des populations migrantes a trait aux conditions socio-économiques des migrants. De nombreux progrès ont été réalisés du point de vue des sources de données. Depuis 2006, l'enquête « emploi » recense dans un contexte européen les enfants nés dans le pays de parents nés à l'étranger. L'enquête TO (Trajectoire et Origines) a également produit des résultats extrêmement riches. Le caractère continu, chaque année, du recensement de la population présente des intérêts (à travers la régularité de l'information délivrée) mais aussi des limites quant à la possibilité d'utiliser cette source pour mesurer les flux et pallier les manques identifiés précédemment, par exemple du point de vue des migrations intra-européennes.

Il reste néanmoins des zones grises, faute notamment d'une prise en compte suffisamment dynamique, de façon longitudinale, du processus d'intégration. L'enquête TO ne répond que partiellement à cette préoccupation et, aussi intéressante soit-elle, l'enquête Elipa porte sur une période limitée à trois ans. Or nous savons que le processus d'intégration prend du temps. Des phénomènes de concentration sont aussi en jeu. L'enquête « emploi » ne permet pas d'étudier des phénomènes au plan local alors que celui-ci est pertinent pour de nombreux phénomènes. Sans doute la structure du recensement, pour lequel cinq années sont nécessaires avant de disposer de données complètes, représente-t-elle une difficulté de ce point de vue. En outre, nous ne disposons pratiquement d'aucun résultat en termes d'intégration par catégorie d'entrée, ce qui n'est nullement spécifique à la France. Le module 2008 d'Eurostat demandait aux personnes interrogées si elles étaient entrées dans le pays au titre du regroupement familial, au titre du travail, en tant qu'étudiants, etc. mais nous avons beaucoup de mal à reconstituer cette information autrement que par cette source. La maîtrise de la langue revêt un caractère tout aussi essentiel dans le processus d'intégration. Enfin, les populations migrantes vulnérables (demandeurs d'asile, migrants en situation irrégulière, etc.) sont très mal approchées par les dispositifs d'enquêtes actuels et il n'est pas du tout sûr que ces populations (dont le nombre croît) soient approchées par d'autres enquêtes qui ne visent pas spécifiquement les migrants.

#### *c. Renforcer le dispositif statistique*

De nombreuses choses ont été faites à propos de l'intégration depuis plusieurs années. Les politiques migratoires ont souvent varié. Qui peut dire quel a été l'effet de ces changements de politiques ? Nous ne savons rien de la mesure dans laquelle des changements statistiquement observés peuvent être attribués à une politique mise en œuvre à un moment donné (par exemple quant aux conditions du regroupement

familial). Il existe des besoins très importants pour étayer une évaluation objective des politiques publiques dans ce domaine.

Il faut aussi concentrer les efforts sur un certain nombre de questions clés. A mes yeux, ces questions sont au nombre de trois :

- les migrations intra-communautaires, qui devraient revêtir une importance croissante ;
- les dynamiques d'intégration et les dynamiques migratoires (éclairées par l'enquête TO) ;
- les sorties du territoire.

Il paraît également possible de mieux tirer parti des sources administratives possibles, à l'image de ce qui a été fait pour les revenus fiscaux et sociaux. Peut-être d'autres sources telles que les registres professionnels pourraient-elles être exploitées.

Il faut compléter, dans la mesure du possible, les enquêtes existantes avec des questions sur les migrations. A titre d'illustration, pourquoi un employeur va-t-il faire appel à un travailleur immigré ? Quel est son processus de recrutement et par quels soucis celui-ci est-il guidé ? Quelles difficultés va-t-il rencontrer ? Nous n'avons aucune information sur ces aspects alors que certaines enquêtes (par exemple celle portant sur les besoins de main-d'œuvre) pourraient certainement les éclairer utilement. Enfin, il me paraît nécessaire de poursuivre les efforts en vue de renforcer les comparaisons internationales, qui enrichissent les données statistiques nationales (sans jamais les remplacer) en permettant de les mettre en perspective.

Je tiens d'ailleurs à remercier la France pour son soutien dans le travail qui paraîtra le 3 décembre prochain à propos des indicateurs d'intégration, permettant de situer l'Hexagone dans une perspective internationale. Les instituts statistiques sont confrontés, dans le même temps, à la multiplication des demandes provenant d'organisations internationales. Un effort est à produire, au sein de chaque Etat, en vue d'une plus grande cohérence et d'une priorisation de ces demandes, faute de quoi la charge de travail qui pèse sur ces instituts ne sera pas gérable.

## 10. Débat

### **Françoise BOUYGARD**

Merci de vous être livré à cet exercice d'introduction du débat. Vous avez tout à fait répondu à notre demande de ce point de vue. Vous l'avez même dépassée en allant jusqu'à formuler des préconisations qui vont stimuler notre réflexion à ce sujet. J'ajouterai une question à celles que vous avez soulevées : je souhaiterais connaître les moyens dont dispose le SSM « immigration et intégration », c'est-à-dire le budget dédié aux études et travaux statistiques et le nombre de personnes qui y travaillent.

### **Bernard SUJOBERT CGT**

Je me posais aussi la question des moyens du service statistique concerné.

Je voudrais également féliciter l'ensemble des contributeurs de l'ouvrage *Insee Référence* qui vient de paraître sur ce sujet. Il s'agit d'un travail considérable dont chacun voit l'intérêt au regard de la polémique qu'avait lancée monsieur Guéant par exemple. Souhaitons que nous n'ayons pas à attendre cinq ans pour que le débat public s'empare de ces résultats.

La présentation des projets du service de madame Amiel, dans l'avant-projet, était difficile à lire car les sigles n'y étaient pas explicités. Il est question, à un certain endroit de cette présentation, de la biométrie qui compléterait AGDREF. Vous avez parlé de l'intégration des photographies dans les titres de séjour, ce qui nous rassure quant à ce que peut recouvrir le terme de biométrie.

Vous avez également indiqué que votre service était prêt à apporter son soutien à des régions qui souhaiteraient conduire des études. Des investissements de la statistique publique destinés à la mise en forme de statistiques seront-ils proposés dans le cadre de partenariats régionaux ?

Les sans-papier constituent un sujet de revendication syndicale. Où sont-ils dans votre dispositif, dans le modèle économétrique présenté et dans vos préconisations ? On peut d'ailleurs se demander s'il est pertinent qu'ils fassent l'objet d'une statistique particulière et dans quelles conditions. A titre personnel, je ne saurais répondre à cette question.

### **Michèle TRIBALAT, Ined**

Vous avez indiqué, Madame Amiel, qu'il était nécessaire d'utiliser le fichier des visas pour compléter l'information AGDREF en ce qui concerne les visas de long séjour. En réalité, l'OFII est chargé de communiquer directement les données qu'il reçoit. C'est par lui que transitent les données relatives aux visas « long séjour ». L'OFII dispose de numéros AGDREF qui lui sont communiqués pour les attribuer aux entrants qui ne passent que par l'OFII au cours de la première année. Il renvoie les informations sur ces entrants sur AGDREF en direct et seules les erreurs qui sont détectées lui reviennent. Il s'agit là d'une entrée statistique automatique, sans intervention humaine, ce qui est plutôt rassurant. Nous sommes cependant très loin du projet « AGDREF 2 » que vous avez évoqué, qui devait constituer une sorte de « méta-application » devant permettre de produire l'information dès qu'un titre était saisi. Les nouveaux visas représentent plus de 60 % des entrées et il existe une incertitude dans la mesure où certaines personnes qui ne souhaitent pas rester plus d'un an ne seront jamais comptabilisées, car elles ne se manifestent devant aucun organisme.

Je voudrais également revenir sur les estimations de l'Insee.

Je suppose que cette estimation a été définie à champ constant, c'est-à-dire en retirant les mineurs, en incluant les pays tiers, etc. Il se pose une question pour les personnes entrées de longue date. Il se pose aussi une question pour certaines personnes arrivées au cours de l'année écoulée mais qui se manifesteront plus tard et qui ne sont pas comptabilisées.

Il existe un moyen relativement simple de se faire une idée du solde migratoire des immigrés. La population immigrée évolue par les entrées, les sorties et les décès. En lui appliquant une table de mortalité à la date du 1<sup>er</sup> janvier, on obtient un solde migratoire. J'ai fait ce calcul et j'obtiens un solde migratoire compris entre 140 000 et 150 000, ce qui est beaucoup plus élevé que le chiffre que vous annoncez. Pour les natifs, on obtient un chiffre négatif croissant, puisqu'il est de - 74 000 pour l'année 2008. J'ai effectué ces calculs après avoir consulté les données mises en ligne par l'Insee sur Eurostat, qui m'ont beaucoup troublé. Elles font par exemple apparaître, pour 2008, sauf erreur de ma part, un solde migratoire de 13 000 personnes pour les étrangers et d'un peu plus de 60 000 personnes pour les Français. Aucun chiffre n'est indiqué pour 2009 puis un chiffre (d'un tout autre ordre de grandeur que pour 2008) est de nouveau fourni pour 2010. Je me demande pourquoi mettre en ligne des données qui semblent aussi peu fiables alors qu'elles ne sont pas mises en ligne sur le site de l'Insee. Cela me semble poser un problème de crédibilité de l'Insee en tant qu'institution.

En ce qui concerne Elipa, vous avez choisi de passer par les plates-formes d'accueil et non par AGDREF, alors que ce deuxième choix présentait l'intérêt de permettre un suivi un peu plus long, grâce aux changements d'adresse. Pourquoi ne pas avoir choisi AGDREF plutôt que de passer par les plates-formes mises en place pour le contrat d'accueil et d'intégration ?

### **Marie-Hélène AMIEL**

Je reviens d'abord sur la question des moyens du service. Celui-ci compte une vingtaine de personnes, essentiellement des chargés d'étude et des cadres, dans la mesure où les applications ne sont pas gérées par le service.

Le budget d'études et d'enquêtes dépasse légèrement 1,5 million d'euros par an, en incluant Elipa. Il nous est garanti, en principe, pour l'année prochaine et nous avons prévu de réaliser d'autres types d'enquêtes après Elipa. Le budget 2014 semble également en large partie assuré.

J'ai pris note de vos interrogations en ce qui concerne les sans-papier, y compris quant à la pertinence de la question. Les crédits d'étude et d'enquête que je viens d'évoquer ne servent pas seulement aux enquêtes que nous réalisons : ils financent aussi des opérations conduites en partenariat. Tel est le cas par exemple pour une opération conduite avec le Samu social de Paris afin de mieux connaître l'état de santé des enfants et de leur mère, dans la population que traite ce service d'assistance aux personnes en grande difficulté. Une partie de cette population est constituée de personnes immigrées dont on peut penser que certaines d'entre elles ne sont pas en situation régulière. L'enquête est d'ailleurs entourée de précautions de confidentialité observées par le Samu social. Cela dit, ces questions se situent effectivement à la marge du thème de l'immigration. Peut-être certaines personnes, parmi celles interrogées dans le cadre du recensement, répondraient-elles à l'enquête bien qu'étant en situation irrégulière.

Je remercie Madame Tribalat pour ses précisions très utiles en ce qui concerne le lien entre l'AGDREF et les sources de l'OFII. Je passe la parole à Gérard Bouvier afin qu'il vous apporte des précisions quant au suivi d'AGDREF et des personnes qui répondent à l'enquête Elipa.

### **Gérard BOUVIER**

Une enquête conduite en 2006-2007, « Parcours et profils de migrants », présentait une assez grande ressemblance avec Elipa. Cependant, d'assez nombreuses personnes ont été « perdues » entre la première et la deuxième vague. C'est pourquoi une réflexion a été conduite afin de se prémunir contre de telles pertes de personnes entre deux vagues. Une des solutions retenues consiste à utiliser AGDREF pour le suivi des adresses et un dispositif légal, puis technique a été mis en place afin d'augmenter le nombre de personnes suivies.

Ce n'est pas la seule raison pour laquelle nous passons de 38 % de personnes perdues à 22 % en un an entre les deux opérations mais cela a certainement contribué à cette amélioration.

### **Marie-Hélène AMIEL**

Je vous renvoie sur ce point au site des journées de méthodologie statistique, au cours desquelles Virginie Jourdan et Florent Domergue, deux des personnes qui travaillent sur Elipa, ont présenté (dans le cadre d'une session que j'ai eu l'honneur de présider) un travail sur la mesure de l'attrition dans AGDREF et sur la façon dont nous avons essayé de la limiter entre les vagues 1 et 2. Un travail est fait, selon les mêmes principes, entre les vagues 2 et 3.

### **Pierre AUDIBERT**

En tant que responsable du service de la diffusion et de l'action régionale, je précise que deux types d'études sont conduits en région. Des études sont du ressort des directions régionales de l'Insee et nous n'excluons évidemment pas que celles-ci puissent conduire des études sur l'immigration dans leur région. Nous encourageons également des études en créant des méthodes et des investissements mis à la disposition de l'ensemble des directions régionales de l'Insee. Il n'existe pas de travaux de ce type prévus pour l'instant. Nous avons cependant réalisé il y a quelques années une opération de ce type avec le FASILD (Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations), conduisant à la réalisation d'atlas de l'immigration dans plusieurs régions après la mise en commun de moyens au niveau national.

### **Fabrice LENGART**

Je voudrais revenir sur la qualité des données (venant de la France) figurant sur le site d'Eurostat et sur le risque réputationnel qui pourrait en résulter pour l'Insee. Nous sommes tout à fait conscients de cette difficulté mais l'Insee est tenu par des règlements européens, qui ont valeur de loi. Nous sommes tenus de communiquer des chiffres et nous le faisons aussi bien que nous le pouvons. Lorsque nous estimons

que des chiffres ne sont pas de qualité suffisante pour être dans le débat public en France, nous ne les publions pas en France. Nous prévenons alors Eurostat que ces données ne sont pas de très bonne qualité. Cette situation est certes complexe. Néanmoins, agir différemment nous semblerait faire porter un plus grand risque sur la réputation de l'Insee. Je laisse la parole à Julian Arbel, Pascale Breuil et Catherine Borrel.

### **Julyan ARBEL (Insee, DSDS)**

Nous avons présenté ici un modèle statistique et non une équation comptable ou déterministe. Pour les personnes qui ne sont pas encore arrivées, nous utilisons les estimations et les données connues pour la période allant de 2004 à 2010, avec l'historique d'entrée des personnes dans AGDREF et l'année d'entrée qu'elles déclarent dans les EAR.

La question des sans-papiers n'est pas traitée en tant que telle par l'étude que nous avons réalisée ; ils sont par définition absents d'AGDREF et ils peuvent être pour certains d'entre eux non déclarés dans les EAR.

### **Pascale BREUIL, unité des études démographiques et sociales, Insee**

Merci pour tous ces éléments de discussion. Les chiffres que vous citez sur le site d'Eurostat peuvent s'expliquer par une rupture de série. Peut-être des estimations sont-elles également réalisées par Eurostat à partir de ses propres chiffres, pour le passé.

S'agissant des soldes migratoires, nous utilisons une méthode assez proche de celle que vous avez décrite. Chaque année, nous estimons l'évolution de la population, des immigrés et des étrangers grâce aux données de recensement et nous partons de ces informations pour calculer des soldes migratoires. Les chiffres que vous mentionnez portaient-ils sur l'ensemble des immigrés ou seulement sur les immigrés des pays tiers ?

### **Michèle TRIBALAT**

Ils portaient sur l'ensemble des immigrés. Je ne procède pas du tout de la même façon que vous. Je n'utilise pas les données relatives aux entrées. Je calcule directement un solde migratoire puisque les immigrés meurent, entrent sur le territoire ou en sortent. Ce raisonnement me paraît moins tortueux que de passer par les acquisitions de nationalité, les mauvaises déclarations, etc. Cela devient infernal si l'on veut appliquer cette méthode par nationalité.

### **Françoise BOUYGARD**

Je vous rappelle que l'objectif de notre travail est d'identifier des pistes d'amélioration des informations statistiques sur l'immigration et l'intégration. Je donne la parole à Catherine Borrel.

### **Catherine BORREL, Insee**

Un débat très technique s'est amorcé. Nous avons déjà eu des échanges de mails avec Madame Tribalat sur des aspects techniques. Nous pourrions poursuivre afin de vous apporter des réponses plus précises sur certains de ces aspects.

### **François HAMET, conseil général de Seine-Saint-Denis**

La part des populations étrangères est importante en Seine-Saint-Denis mais je suis souvent gêné de constater que l'on confond tout et n'importe quoi lorsque nous parlons de populations étrangères. Il existe à Cannes et dans le 16<sup>ème</sup> arrondissement de nombreux étrangers. Ce ne sont pas eux, *a priori*, qui posent véritablement des problèmes d'intégration aux collectivités locales et aux services de l'Etat. C'est

la raison pour laquelle, lorsque je travaillais au sein de l'agence de Nice, j'évacuais le terme de populations étrangères, qui suscite de telles récupérations politiques qu'il me semblait préférable de l'éviter.

Nous avons réalisé récemment un travail sur les migrations résidentielles en Île-de-France et le problème des sortants constitue une réelle difficulté puisque nous ne pouvons pas raisonner au niveau national. Nous sommes obligés de raisonner au niveau local. Or nous avons des entrants et aucun sortant.

Un autre problème porte sur la typologie des logements occupés par les populations étrangères. Une grande partie des personnes étrangères ne parviennent pas à se loger dans le parc social et se logent dans le parc locatif privé. Elles occupent souvent des logements de petite taille et en mauvais état, avec les problèmes que l'on sait, par exemple le saturnisme. La rotation y est extrêmement rapide, ce qui soulève aussi des interrogations au regard de la méthode de recensement par sondage. Il se pose le problème des enfants et des adolescents, puisqu'une loi obligeait les enfants nés en France de personnes étrangères à se déclarer comme français à une certaine date, créant des effets importants de rupture de série. Rappelons aussi que l'intégration peut s'opérer sans changer de nationalité. Il se pose le problème des foyers de travailleurs Adoma (ex-Sonacotra), qui sont pratiquement devenus des foyers de retraite, car plus personne ne veut de ces personnes, qui ne parviennent pas à quitter ces centres. Si les travailleurs qui y sont hébergés veulent toucher leur retraite, ils doivent rester en France.

Les données du recensement sur les nationalités ne sont disponibles qu'au niveau du département et seulement pour les départements de 700 000 habitants et plus. Mon collègue Guillaume Le Mab, qui est médecin, a travaillé sur les problèmes de tuberculose au Chêne Pointu. Que peut-on faire si ce n'est une étude de terrain très fine, dans un périmètre restreint, pour essayer de reconstituer les populations concernées ? Pierre-Emile Bidoux, de l'Insee, a réalisé un travail sur le sentiment de discrimination, qui ne touche pas seulement les immigrés : il touche aussi les personnes originaires des DOM-TOM. Très récemment, des éléments nous ont été fournis par l'Insee sur la mortalité en fonction de la nationalité des parents. Ces éléments sont intéressants mais aussi fort inquiétants, car nous avons dans notre département un taux de mortalité infantile supérieur de deux points à celui des autres départements de l'Île-de-France.

On est naturellement tenté de le mettre en relation avec la part des populations étrangères et peut-être l'âge moins élevé des jeunes mères, qui ne portent pas toujours l'attention requise à leur grossesse, en particulier en ce qui concerne les enfants mort-nés.

Lorsqu'on a autant de langues, avec des parents qui ne parlent pas toujours le français, nous avons des problèmes d'intégration au niveau de l'école, avec des taux de réussite scolaire plus bas qu'ailleurs, ce qui pose de vrais problèmes quant au fonctionnement de l'école et à l'intégration dans la vie professionnelle, avec souvent une orientation beaucoup plus précoce et vers des métiers manuels (quelles que soient les qualités des enfants). Les problèmes de santé publique nous préoccupent aussi au plus haut point et nous y travaillons assez sérieusement.

### **Guillaume LE MAB, responsable Veille sanitaire, conseil général de Seine-Saint-Denis**

François Hamet a soulevé des questions importantes sur lesquelles je ne reviendrai pas. Monsieur Dumont a considéré que nous n'avions peut-être pas besoin de chiffres exacts en matière de flux migratoires. Sans remettre en cause fondamentalement ce propos, dont j'ai compris l'esprit, rappelons qu'il existe des domaines dans lesquels nous avons besoin d'informations précises. Tel est le cas par exemple en ce qui concerne la tuberculose. Nous manipulons les chiffres et nous nous livrons à des opérations parfois un peu aléatoires. J'ai dû reprendre la fréquentation des PMI du quartier afin de réévaluer les chiffres de la population du quartier. Comme nous l'avions suggéré au sein du groupe « inégalités » du Cnis, ne serait-il pas nécessaire de produire plus régulièrement des statistiques à un niveau fin, dans certaines zones géographiques concernées par une problématique spécifique ?

### **Joël OUDINET, université Paris 13, CNRS**

Nous nous connaissons bien, avec Jean-Christophe Dumont. Il me paraît nécessaire d'insister sur certains éléments qui font aujourd'hui défaut, en large partie, dans la statistique publique. Je pense en particulier aux flux et aux départs, notamment les migrations de retour. Les études réalisées aux Etats-Unis mettent en évidence un taux de retour de 30 % à 40 % dans les cinq ans. Nous n'avons pas suffisamment d'informations non plus concernant le niveau d'éducation à l'entrée.

Par ailleurs, les transferts financiers des migrants constituent un de nos thèmes de recherche. Nous avons estimé ces transferts à environ 6 % de leurs revenus, soit 4 milliards d'euros. Inversement, la France récupère environ 15 milliards d'euros (montant en très forte progression) et nous ne savons rien de ces entrées. Au-delà des retours de nos immigrés, sans doute de nombreux étudiants reçoivent-ils des fonds mais nous n'avons aucun élément sur ces phénomènes, mis à part quelques données dans l'enquête Trajectoires et Origines. Celle-ci signale seulement l'existence d'un flux financier, sans aucune indication de montant.

### **Mariette SAGOT, institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Île-de-France**

Comme vous le savez, la région Île-de-France accueille 40 % des immigrés vivant en France. Le ministère pourrait-il nous communiquer, à partir des titres de séjour, des statistiques avec des séries rétrospectives sur les flux d'entrée ? Je travaille depuis plusieurs années sur le sujet et j'ai fait le tour de différents organismes (OFPPA, OFII, etc.). Puis, dans une période où de nombreux changements administratifs ont créé un certain flou, je me suis tournée vers les statistiques administratives de l'Ined. Qu'en est-il aujourd'hui ?

### **Héloïse BALAYET, ville de Montreuil (service recensement)**

Je confirme que les personnes en situation irrégulière répondent au recensement. Ce ne sont pas, loin de là, les personnes les plus difficiles à convaincre dans notre ville. Peut-être la majorité des personnes en situation irrégulière ne sont-elles pas prises en compte dans le recensement. Mais elles ne sont pas totalement absentes des chiffres tirés du recensement, ce qui peut créer des écarts. Je signale aussi que nous pouvons obtenir des renseignements, à l'échelle de la commune, sur la nationalité « semi-détaillée ».

Cela dit, nous disposons de chiffres pour certaines nationalités relativement peu présentes dans la ville alors que nous n'avons aucun chiffre pour certaines nationalités beaucoup plus représentées à Montreuil. Nous connaissons le nombre de personnes de nationalités espagnole mais nous ne connaissons pas le nombre de personnes de nationalité maliennes, alors qu'elles sont plus nombreuses sur notre commune.

### **Jean-Christophe DUMONT**

Je voudrais insister sur l'importance du recensement et sur l'importance qu'il est en train de prendre. Le recensement devient, pour certains aspects, la seule source disponible et va devenir de plus en plus un instrument essentiel. Il serait intéressant de voir jusqu'où nous pouvons « pousser » l'instrument, peut-être l'améliorer et en rendre compte plus rapidement. Cela demandera sans doute davantage de traitements.

### **Françoise BOUYGARD**

Je rappelais tout à l'heure que notre commission avait été consultée sur le nouveau questionnaire du recensement et que nous étions conscients de l'importance qu'allait prendre cette source. Nous avons d'ailleurs salué l'introduction de questions sur la santé dans le nouveau recensement, ce à quoi la commission était particulièrement attachée. L'Insee met à votre disposition, à l'entrée de la salle, un tableau qui recense l'ensemble des enquêtes et des dispositifs statistiques, qui incluent des informations sur l'origine géographique et/ou la discrimination. Il me paraît important de le souligner car nous nous

sommes un peu éloignés, dans notre débat, de l'objet même de la commission (c'est-à-dire les statistiques utiles aux différents acteurs) pour aborder les thématiques liées à l'immigration et même les questions de discrimination, qui ne concernent pas seulement les personnes immigrées.

Je remercie le service statistique de nous avoir présenté ces travaux. Nous voyons qu'il existe des lacunes dans votre système d'information statistique. Elles tiennent d'abord aux sources administratives que vous pouvez utiliser et Madame Tribalat a notamment rappelé les lacunes qui concernent le fichier AGDREF, mettant en évidence des possibilités d'amélioration de cette source administrative. Nous devons avoir cela à l'esprit lorsque nous aurons à formuler un avis. Monsieur Dumont souligne aussi que certaines études laissent de côté certains sujets à prendre en compte pour répondre à la « demande sociale ».

Enfin, plusieurs d'entre vous ont plaidé pour la mise à disposition, à un niveau territorial fin, d'un certain nombre d'informations. Je dois dire que le débat, sur ce point, m'a laissée quelque peu perplexe. Je me suis demandé si la connaissance de la nationalité des individus frappés par la tuberculose dans un quartier donné constituait un aspect essentiel. J'ai eu à connaître des situations de ce type dans un autre cadre professionnel, concernant un internat qui hébergeait des enfants handicapés. La tuberculose résultait alors avant tout de la pauvreté. Je ne sais pas si rechercher des statistiques toujours plus fines constitue la meilleure réponse aux attentes opérationnelles légitimes des acteurs locaux, soucieux d'avoir une meilleure connaissance du terrain sur lequel ils sont appelés à intervenir.

## 11. Proposition d'avis

### **Dalila VIENNE**

Je vous soumetts quatre projets d'avis.

#### Avis 1 :

« Le Conseil constate l'apport important du recours aux enquêtes en population générale (enquêtes emploi, logement, revenus fiscaux, information et vie quotidienne, enquête de la Depp, enquêtes « génération » du Cereq, etc.) pour étudier la situation des immigrés et des descendants d'immigrés en lien avec leurs autres caractéristiques socio-démographiques. Il encourage la poursuite de la réflexion pour apporter des informations complémentaires notamment par catégorie d'entrée (liée au travail, à l'humanitaire, à la famille...) et sur les populations migrantes vulnérables, y compris les sans papiers ».

### **Edith ARCHAMBAULT, université de Paris I**

Pouvons-nous faire référence aux demandes d'asile plutôt qu'à l'humanitaire ?

### **Jean-Christophe DUMONT**

La demande d'asile se distingue des migrations humanitaires, qui n'incluent que des personnes ayant obtenu le statut de réfugiés. Les demandeurs d'asile n'ont pas encore un titre de séjour. Si l'on parle de catégorie d'entrée, il faut, par souci de cohérence, conserver le terme « humanitaire ». Par ailleurs, peut-être faut-il parler de catégorie de personnes plutôt que de catégorie d'entrée.

### **Françoise BOUYGARD**

J'avais compris que les données administratives n'étaient pas toujours très bien saisies, ce qui souligne la question de la qualité du fichier AGDREF. Il en sera question dans l'avis n°4. L'objet de l'avis n°1 est distinct et je propose donc de maintenir l'avis 1 en l'état.

*L'avis n°1 est adopté.*

**Dalila VIENNE**

Je vous soumetts le projet d'avis n°2 : « *Le Conseil souligne l'intérêt de disposer régulièrement d'informations sur les caractéristiques des nouveaux arrivants et les trajectoires des immigrés. Il constate l'apport important des enquêtes Trajectoires et Origines (TeO) et Elipa sur ces questions. Une fois les résultats de la dernière vague (2013), de l'enquête Elipa disponibles, le Conseil souhaite examiner l'évolution de ce système d'enquêtes, en complément des sources en population générale* ».

**Michèle TRIBALAT**

La demande de périodisation porte seulement sur l'enquête Elipa. Il serait souhaitable qu'elle porte également sur l'enquête Trajectoires et Origines. On ne peut se contenter d'en faire une tous les 16 ans.

**Dalila VIENNE**

Telle n'était pas l'idée exprimée. Il s'agit plutôt de profiter de l'étape de 2013, lorsque nous disposerons de résultats pour l'ensemble des trois vagues, afin de faire porter la réflexion sur l'ensemble du dispositif.

**Françoise BOUYGARD**

Peut-être pouvons-nous indiquer « *du système d'enquêtes* » au lieu de faire référence à « *ce système d'enquêtes* » ?

**Michèle TRIBALAT**

Il conviendrait de parler d'un système d'enquêtes spécifiques ou dédiées.

*Sous réserve de cette modification, l'avis n°2 est adopté.*

**Dalila VIENNE**

Je vous soumetts le projet d'avis n°3 : « *Le Conseil note avec intérêt les travaux déjà réalisées sur les entrées de migrants des pays tiers, visant à proposer des estimations réconciliant sources administratives (titres de séjour demandés) et données du recensement (nouveaux résidents). Il demande que la possibilité de réaliser d'autres travaux sur les flux soit examinée : flux intracommunautaires, départs et retours* ».

**François HAMET, conseil général de Seine-Saint-Denis**

Je souhaiterais que l'on aborde l'aspect régional, car l'échelle nationale me paraît trop large lorsqu'il est question d'un territoire.

**Françoise BOUYGARD**

Les données disponibles en matière de flux d'entrée sont-elles régionalisables ?

**Marie-Hélène AMIEL**

Les données de l'AGDREF sont localisées puisqu'elles comportent les adresses. Ce n'est pas le cas en ce qui concerne les visas. Il me semblait que certaines demandes, concernant nos données régionales, portaient davantage sur des données de l'Insee plutôt que sur des données de nature strictement administrative. Il se pose aussi la question de la confidentialité des données.

**Michèle TRIBALAT**

Ne pouvons-nous rédiger un cinquième avis exprimant le besoin de données détaillées à des niveaux plus fins, ce qui résoudrait le problème de la spécification des flux ?

**Françoise BOUYGARD**

Avançons d'abord sur l'avis n°3.

**Fabrice LENGART**

L'avis laisse penser que les travaux portant sur les entrées de migrants sont terminés. Or ils sont en cours. Des travaux économétriques ont été effectués mais je pense qu'il reste du travail, y compris sur les travaux qui nous ont été présentés. Je préférerais donc que l'avis fasse référence aux travaux « déjà réalisés ou en cours ».

*Ainsi modifié, l'avis n°3 est adopté.*

**Dalila VIENNE**

Je vous soumetts le projet d'avis n°4 : « *Le Conseil souhaite l'amélioration de la qualité des données détaillées administratives sur l'immigration en vue de leur utilisation à des fins statistiques, et de la diffusion de statistiques pertinentes et détaillées à l'ensemble des utilisateurs* ».

**Françoise BOUYGARD**

Peut-être pourrions-nous ajouter que le Conseil insiste sur la possibilité d'améliorer AGDREF.

**Marie-Hélène AMIEL**

Plutôt que de viser « AGDREF 2 » (qui pourrait fort bien porter un autre nom dans quelques semaines), le Conseil pourrait recommander la prise en compte, à l'occasion des évolutions des systèmes de gestion, d'un certain nombre de caractéristiques et la recherche d'unifications.

**Michèle TRIBALAT**

Presque toutes ces institutions sont aujourd'hui regroupées au sein du ministère de l'intérieur et chaque administration mobilise beaucoup d'énergie pour créer ses propres applications.

Je siége au Conseil d'administration de l'OFII et j'observe que des applications sont créées pour de multiples objets, sans recherche de compatibilité avec AGDREF. Or le projet initial visait à créer une méta-application AGDREF pour répondre aux besoins de l'ensemble de ces entités, qui font partie du même ministère.

**Françoise BOUYGARD**

Je vous rappelle notre mandat, celui des informations statistiques. Ce plaidoyer pour des applications informatiques de gestion dépasse nos attributions. Nous allons trouver une formulation indiquant que la refonte des applications de gestion devra permettre la production d'informations statistiques utiles au débat et aux acteurs sociaux.

**Michèle TRIBALAT**

Il faut que les applications soient fusionnées.

**Françoise BOUYGARD**

Nous ne pouvons pas écrire ici une telle recommandation.

**Marie-Hélène AMIEL**

Il nous faut les moyens de réconcilier les applications dans un infocentre. Le vœu exprimé par Madame Bouygard va en ce sens.

**Françoise BOUYGARD**

C'est une façon, pour le service statistique du ministère, de s'appuyer sur l'avis du Cnis dans les discussions qu'il a avec les gestionnaires et avec ses interlocuteurs budgétaires.

La question de l'opportunité d'un cinquième avis a été posée. Qu'en pensez-vous ?

**Bernard SUJOBERT (CGT)**

Je pense que ce cinquième avis se justifie en effet. Monsieur Dumont soulignait à quel point le recensement de la population allait devenir un élément central, posant la question du point jusqu'où des investissements peuvent être poussés. Il faut de nouveau poser cette question et rappeler l'attachement du Cnis à la qualité de l'information fournie par le recensement. Cela va sans dire mais cela va encore mieux en le rappelant de temps en temps.

**Françoise BOUYGARD**

J'ai été frappée, dans le débat relatif à la territorialisation des données, par le degré de finesse de l'information que l'on s'autorise à donner en raison du caractère potentiellement sensible des informations.

**Fabrice LENGART**

Si j'ai bien compris, l'Insee adopte, en matière de diffusion de l'information, des règles définies au niveau le plus local, en partant d'un point de vue national. Compte tenu du nombre de personnes nées en Espagne et vivant en France, il est normal que cette population apparaisse comme l'un des critères. Cette façon de fournir une grille de nomenclature n'est pas toujours adaptée à des réalités territoriales. D'une certaine façon, il faudrait imaginer une nomenclature qui évolue en fonction du territoire sur lequel on se trouve. Il s'agit d'un problème très complexe.

**Bernard SUJOBERT (CGT)**

Il existe un dispositif d'action régionale de l'Insee qui permet de mener des études spécifiques, à la demande de partenaires intéressés par le sujet. En garantissant toutes les conditions de confidentialité requises, il est possible de prévoir un « zoom » qui adapte la nomenclature à une zone. Il existe des moyens d'étude ou de production statistique pour répondre à une question légitime au niveau infranational, sans déroger aux règles de la statistique publique.

**Françoise BOUYGARD**

Un tel principe me semble bien répondre aux préoccupations exprimées. Je ne parviens pas à traduire ce propos en un avis. Y-a-t'il des suggestions ?

**Dominique ROUAULT**

Ne pourrions-nous pas écrire simplement « souhaite que soit permise la diffusion d'informations disponibles à un niveau territorial » ?

**Pascale BREUIL**

La diffusion est encadrée par un arrêté de diffusion du recensement prévu par la CNIL. Cet arrêté est très précis et nous avons sensiblement accru l'information disponible au cours de la période récente, avec un niveau de détail de plus en plus grand concernant la nationalité, à un niveau géographique de plus en plus fin. L'offre, sur le site de l'Insee, est également conçue en plusieurs niveaux, en distinguant des informations sous forme de tableaux et des fichiers plus détaillés, qui peuvent donner lieu à d'autres exploitations.

**Françoise BOUYGARD**

Merci pour ces précisions. Je comprends que ce débat (récurrent au sein de notre commission) porte sur les données du recensement et leur mise à disposition. Nous pourrions de nouveau évoquer cette question lorsque nous rediscuterons du recensement.

**IV. CONCLUSION****Françoise BOUYGARD**

Merci à tous pour votre participation et pour la richesse des débats. La prochaine réunion aura lieu le 4 juin 2013.

*La séance est levée à 18 heures 05.*

---

**Adoption du compte rendu**

Le présent compte rendu sera modifié en fonction des observations que vous voudrez bien faire parvenir au Secrétariat général du CNIS avant le .....([cnis@insee.fr](mailto:cnis@insee.fr) - 01 41 17 52 62). Ces modifications seront prises en compte sur le site du Cnis.

---

DOCUMENTS PRÉPARATOIRES

---

Avant-projet de programme statistique 2013

Suivi des avis 2012

Fiches descriptives des enquêtes présentées pour opportunité

Dossier de presse Insee Références Immigrés et descendants d'immigrés en France édition 2012

Exemples de travaux récents menés au DSED (Division des enquêtes et études statistiques du ministère de l'Intérieur)

---

AVIS D'OPPORTUNITE

---

**Avis d'opportunité pour les enquêtes présentées**

Enquête Couples (Ined, insee)..... 37

Paris, le 14 décembre 2012 n°177 /H030

## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### Enquête Couples

---

*Type d'opportunité* : enquête nouvelle.

*Périodicité* : ponctuelle.

*Demandeur* : Institut national d'études démographiques (Ined) et Insee (Direction des Statistiques démographiques et sociales DSDS).

Au cours de sa réunion du 9 novembre 2012, la commission « Démographie et questions sociales » a examiné le projet d'enquête « Couples ».

Il s'agit d'un nouveau dispositif d'enquête faisant suite à deux grandes enquêtes réalisées sous l'égide de l'Ined en 1959 (« Le choix du conjoint ») et 1983 (« La formation des couples »). Depuis le début des années 1980, les transformations de la famille et de la vie privée se sont en effet poursuivies, voire amplifiées. La diversification des formes d'union légales (notamment création du Pacs en 1999), l'augmentation du nombre d'expériences conjugales à l'échelle de la vie, la transformation des étapes de la mise ou remise en couple (conséquences matérielles et psychologiques des séparations, influence des enfants issus d'une précédente union), la redéfinition de la place de la sexualité ou encore l'émergence de nouveaux modes de rencontre (susceptibles d'avoir des effets en termes d'homogamie) invitent à mettre en œuvre une nouvelle enquête spécifiquement dédiée à la formation du couple permettant d'en comprendre le processus et d'en cerner les dimensions sociales.

L'enquête comportera deux volets (deux questionnaires), l'enquête dite « principale » et l'enquête dite « conjoint ».

Le questionnaire de l'enquête « principale », qui s'adressera à une personne tirée au sort dans le ménage, devrait traiter des thématiques suivantes :

- *Composition du ménage* et principales caractéristiques sociodémographiques ;
- *Enfance et entourage familial* ;
- *Historique des relations de couple ou relations amoureuses importantes* ;
- *Utilisation d'Internet* ;
- *Dernière séparation* ;
- *Situation actuelle* ;
- *Représentations*.

Le questionnaire de l'enquête « conjoint » sera auto-administré, sous forme « papier » ou par « Internet », et s'adressera au conjoint (cohabitant ou non, s'il y en a un) de la personne interrogée pour l'enquête « principale ». Il s'agira de collecter, de manière beaucoup plus sommaire, des informations que l'on ne peut obtenir auprès de ce dernier, sur l'historique des relations de couple du conjoint et la description de son foyer parental, sur sa situation actuelle et ses représentations.

Enfin un volet complémentaire qualitatif est envisagé sous forme d'entretiens qui porteront sur différentes thématiques abordées dans l'enquête et permettront d'affiner la compréhension des réponses.

L'enquête « couples » se déroule dans un cadre national uniquement, sans contraintes ni règlements européens spécifiques, et est réalisée en co-maîtrise d'ouvrage Ined-Insee.

Elle est inscrite dans les orientations stratégiques de l'Ined et le contrat d'objectifs fixé par ses tutelles ministérielles (ministères chargés de la recherche et des affaires sociales). Elle fait partie d'un projet de recherche plus général sur l'évolution de la conjugalité en France validé en novembre 2011 par le Conseil Scientifique de l'Ined, qui comporte, outre des personnalités qualifiées du monde de la recherche, des représentants d'organismes d'études et de statistiques.

L'enquête permettra à l'Insee de disposer de données actualisées sur les trajectoires conjugales et leurs principales étapes (mise en couple, séparation...), en complément des enquêtes auprès des ménages qui se limitent généralement à la description des situations familiales courantes. Elle représentera de surcroît une réelle innovation par rapport aux enquêtes passées sur les couples ou les familles, en retenant un concept extensif de couple sans limite de durée ni de restriction aux cohabitants (dans une acception volontairement subjective d'une histoire qui fait sens dans le parcours du répondant), en s'intéressant aux phases de rupture et de vie en solo (pour envisager les mises ou remises en couple en tant que processus dynamiques et multidimensionnels), ou en recueillant des informations sur le passé du conjoint (une relation amoureuse étant la résultante de deux histoires individuelles).

Un comité de pilotage a été mis en place entre l'Ined et l'Insee en juin 2012. Le questionnaire a été proposé par un groupe de chercheurs animé par l'Ined puis adapté en concertation avec l'Insee.

L'enquête principale s'adressera aux femmes et hommes âgés de 25 à 64 ans vivant en ménage ordinaire en France métropolitaine, quelle que soit leur situation conjugale au moment de l'enquête. La collecte, prévue au dernier trimestre 2013, aura normalement lieu en face à face, mais l'enquêté aura éventuellement la possibilité de répondre par téléphone. La durée du questionnaire sera limitée en moyenne à une heure (avec sans doute des variations individuelles conséquentes). Le protocole de collecte veillera à favoriser les situations d'entretien sans tiers présent. L'enquête n'aura pas de caractère obligatoire. En outre, pour chacune des questions dites « sensibles » (notamment la religion en clair, la sexualité, les opinions politiques), la modalité « préfère ne pas répondre » sera proposée systématiquement.

L'échantillon pour l'enquête principale sera tiré dans l'enquête annuelle de recensement de 2012 (avec un complément d'adresses de logements neufs) avec pour objectif de disposer d'environ 8 000 répondants.

Le questionnaire auto-administré de l'enquête « conjoint » sera court et son temps de remplissage (par internet et/ou papier) limité à une dizaine de minutes. On veillera, par la mise en place d'identifiants uniques et non signifiants à permettre l'appariement des questionnaires des enquêtes « principale » et « conjoint ».

Les formalités préalables auprès de la Cnil seront réalisées selon les procédures prévues pour les enquêtes contenant des variables sensibles.

Les premiers résultats de l'enquête seront publiés fin 2014 sous forme de « 4 pages » de l'Insee et/ou Ined et en 2015 sous forme d'articles de revues scientifiques ou de communications dans des colloques. Les fichiers de diffusion des enquêtes « principale » et « conjoint » seront mis à disposition de la communauté scientifique, dans un premier temps (automne 2014 à fin 2015) dans le cadre réduit du groupe d'exploitation puis (en 2016) mis à disposition plus largement via le centre Quêtelet.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête qui vaut pour l'ensemble du système (les deux volets de l'enquête par questionnaire ainsi que le volet qualitatif).

L'opportunité est accordée pour cinq années à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.